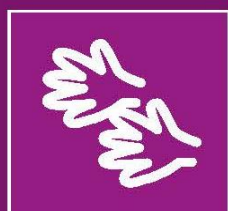


COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2020 - 2021



SOMMAIRE

Définitions	Page 2
Introduction	Page 3
1/ Voirie et espaces publics	Page 8
2/ Services de transports collectifs et l'intermodalité	Page 16
3/ Cadre bâti – Établissements Recevant du Public	Page 19
4/ Cadre bâti – Logement Social	Page 23
5/ Les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap	Page 27
6/ L'accès aux services publics municipaux pour tous	Page 31
7/ Permettre une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap par des actions de sensibilisation du public	Page 40
8/ La Communication et l'Information	Page 46

DEFINITIONS

PH ou PESH : Personne Handicapée ou Personne En Situation de Handicap : La loi du 11 février 2005 précise qu'au sens législatif constitue un handicap « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

PMR : Personne à Mobilité Réduite « *Ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes en situation de handicap (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et des personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette)* ».

CU : La Conception Universelle est une stratégie qui vise à concevoir des services et produits afin que toute personne sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine puissent avoir les mêmes opportunités de comprendre, d'accéder et de participer pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs, de la manière la plus indépendante possible. Elle privilégie l'intérêt général et non l'intérêt personnel. Exemples : élaboration d'un projet architectural, création d'objets de tous les jours (télécommande TV, valises à roulettes, domotique, trottoirs abaissés pour les fauteuils roulants profitent aussi aux parents ayant des poussettes, aux livraisons, déménagements, etc.). Ainsi, une action élaborée pour une seule catégorie de personne n'est pas une Conception Universelle qui est plus ambitieuse. Le but de la démarche avec les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite (PMR), est d'intégrer, autant que possible, leurs questions et visions de l'espace et de leurs usages. C'est un processus de co-créativité impliquant les retours des utilisateurs finaux qui permet d'anticiper en amont les erreurs de construction qui pourraient être effectuées et de réduire ainsi le surcoût des modifications des structures initiales.

ERP : Les Etablissement Recevant du Public sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Ils sont classés par catégorie, en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment (5^o Catégorie > établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement, 4^o Catégorie jusqu'à 300 personnes, 3^o catégorie de 301 à 700 personnes, 2^o catégorie de 701 à 1 500 personnes, 1^{ère} catégorie à partir de 1 501 personnes). Les ERP sont aussi classés par type en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation

Accessibilité : L'accessibilité permet l'**autonomie** et la **participation** des personnes ayant un handicap, **en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités**, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de **leur environnement**, d'autre part.

INTRODUCTION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite (PMR). Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de :

- la continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités,
- « l'accès à tout pour tous ».

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et de des Statistiques), estiment qu'en **décembre 2021** près de **12 millions** sur **67,8 millions de français soit près de 18%** sont en situation de handicap (**invisible dans 80 % des cas**) :

- 1,7 million de personnes ont un handicap visuel
- 5,4 millions ont une déficience auditive
- 3,5 millions présentent un handicap moteur (dont 650 000 en fauteuil),
- 1,4 million sont concernées par un handicap mental

Le montant de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a augmenté le 01/04/2021. Il s'élève dorénavant à 903,60 euros par mois au maximum. Elle est perçue par 1,2 million de personnes en situation de handicap, dont 270 000 personnes en couple.

On estime, à environ 60 000, le nombre de personnes en situation de handicap (toutes formes de handicap) sur Montpellier, soit environ 20% (moyenne nationale) des 298 933 habitants de la Ville (croissance de 1,4% par an), désormais classée 7^{ème} Ville de France (source INSEE 2018). Auxquelles s'ajoutent toutes celles en situation de mobilité réduite, évaluées aussi à 10% de la population.

Pour information, la Métropole de Montpellier compte 497 791 habitants.

La Ville de Montpellier travaille en collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap selon le concept de **Conception Universelle**. La **Conception Universelle** définit une stratégie qui vise à concevoir des services et produits **afin que toute personne** sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine puissent avoir les mêmes opportunités de comprendre, **d'accéder et de participer** pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs, de la manière **la plus indépendante possible**.

Il est important de rappeler que dans le cadre de la **Conception Universelle**, l'étude bien amont des projets d'urbanisation avec des représentants de personnes à mobilité réduite, permet d'anticiper les erreurs de construction qui pourraient être effectuées et de réduire ainsi le surcoût des modifications pour corriger les structures initiales, les difficultés et les insatisfactions induites.

Selon la loi du 11/02/05: « *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.* »

Cette notion s'incarne ainsi dans des champs pluri-thématiques dans la mesure où elle concerne aussi bien l'accès à la scolarisation, au logement, à l'emploi, aux différentes pratiques, pour un grand nombre de catégories de personnes.

Elle demande d'interroger l'ensemble des éléments qui permet l'effectivité des diverses modalités d'accès :

- l'accès physique pour le cadre bâti, la voirie, l'utilisation des équipements...
- l'accès informationnel pour le repérage spatial,
- l'accès communicationnel pour la qualité de l'accueil,
- l'accès organisationnel afin d'offrir une équivalence de prestations par rapport à celles proposées au public valide.

La loi du 11 février 2005 fixait **sur 10 ans plusieurs échéances en termes de mise en accessibilité :**

- *au 1^{er} janvier 2010 :*
 - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et l'Espace public (PAVE)
 - Etablissement d'un diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) les plus importants : catégories 1 et 210 juillet 2014 : Loi sur les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée)
- 26/09, 05/11, 8-15/12/2014 : Ordonnance, décret, arrêtés d'applications des Ad'AP
- *au 1^{er} janvier 2015 :* Accessibilité des établissements recevant du public
- *au 12 février 2015 :* Accessibilité des transports

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA):

La loi du 11 février 2005 indique que la **mise en place de Commission Communale pour l'Accessibilité** (article 46), est obligatoire pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants.

La **CCA** de la Ville de Montpellier a été créée par délibération le 26 juillet 2010.
La première séance plénière a eu lieu le jeudi 15 septembre 2011.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 précise que la « **Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées** » (CCAPH) se transforme en « **Commission Communale pour l'Accessibilité** » (CCA).

Elle est donc élargie à tous les usagers sous forme d'observatoire de l'accessibilité. Ainsi aux collègues des élus et des personnes en situation de handicap, se rajoute des représentants des personnes âgées, des acteurs de la vie économique et des autres usagers de la Ville.

La législation permet de faire évoluer dans le temps le nombre et la qualité des représentants en fonction des sujets abordés.

Le rôle de la CCA, selon l'article 46 et l'article L. 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, est :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire communal, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur la commune,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CCA a également comme **mission d'établir un rapport annuel, présenté au Conseil municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.**

Cette commission est présidée par Monsieur le Maire qui en arrête la liste des membres. Elle est composée d'Elu(e)s et de représentants de la société civile. Pour l'année 2020-2021, elle est composée de la manière suivante :

□ **Elus (10 sièges) :**

- **Mme Emilie CABELLO**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Accessibilité Universelle, au Plan de mise en accessibilité de la Ville, à l'Installation d'aires de jeux inclusives, au Développement de la domo-médecine, à la Politique d'inclusion des personnes handicapées.
- **Mme Maryse FAYE**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme durable, à la Maîtrise Foncière, au Logement
- **M. Georges ARDISSON**, Conseiller Municipal Délégué à l'Hygiène et à la Sécurité auprès de Monsieur Sébastien COTE, Adjoint délégué à la Protection de la population et la tranquillité publique et aux Affaires militaires et aux Commissions de sécurité et d'accessibilité auprès de Madame Agnès SAURAT, Adjointe déléguée au Patrimoine municipal et la sobriété énergétique.
- **Mme Radia TIKOUK**, Adjointe au Maire, déléguée aux Relations aux Usagers : Vie quotidienne-Etat civil, Recensement, Commémorations, Prest'O, Elections, Accueil, standard et certification Qualiville, Administration des cimetières.
- **M. Laurent NISON**, Adjoint au Maire, délégué aux Grands travaux, à l'embellissement de la ville et du cadre de vie, à la Coordination des travaux sur le territoire, Qualité du cadre de vie, Propreté de la Ville.
- **M. Roger-Yanick CHARTIER**, Adjoint au Maire, Délégué aux Commerces de proximité, artisanat, tourisme (Occupation commerciale du domaine public, Affaires économiques, Animation et aux Manifestations commerciales, Qualité de l'environnement visuel et sonore, Pacte Jacques Cœur
- **M. Manu REYNAUD**, Adjoint au Maire délégué à la Ville apaisée et respirable, à l'Elaboration d'un nouveau plan de circulation, à la Conduite d'une nouvelle politique de stationnement sur voirie, à la Mise en œuvre du SDMA à la Ville, au Projet de « Ville 30 km/h ».
- **Nadia AKIL**, Conseillère Municipale, Déléguée à l'Inclusion scolaire auprès de Mme Fanny DOMBRE-COSTE, adjointe déléguée à la Ville éducative, à la réussite scolaire
- **M. Michel CALVO**, Adjoint au Maire Délégué à la Ville fraternelle et solidaire, Affaires sociales et solidarité, Cohésion sociale, Lutte contre l'exclusion, Soutien aux aidants
- **Mme Julie FRECHE**, Conseillère Municipale au Bureau des temps, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Présidente déléguée de la commission Transports, mobilités actives

- **Associations liées au handicap (5 sièges) :**
 - **M. Daniel BRIAND**, Président du CLCPH
Suppléante : Mme Jocelyne ROCHE (Association Musique et Handicap).
 - **M. Gilles GRANGE** (Association Roule Nature) représentant le handicap moteur
Suppléant : M. Patrick ROYER, (Association des Paralysés de France-France Handicap 34)
 - **M. Thierry JAMMES** (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France-Languedoc Roussillon) représentant le handicap visuel.
Suppléant : M. Jacky LAPALUD (Association IRRP)
 - **M. Alain MALLET** (Association Frédéric PEYSON) représentant la Déficience auditive
Suppléante Camille TERNISIEN (Présidente de Surdi 34).
 - **M. Roger BOUDON** (APSH 34) représentant le handicap mental.
Suppléant : M. Alain GASSENQ (FNATH 34).

- **Organisme représentant les personnes âgées (1 siège) :**
 - **Mme Françoise BRETTON**, Directrice Générale Adjointe, Politiques Publiques, CCAS de la Ville de Montpellier

- **Représentant des acteurs économiques (1 siège) :**
 - **Mme Cécile PEREYRON-GUILLERMAIN**, Conseillère Commerce et Tourisme à la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault**

- **Représentants d'autres usagers de la Ville (2 sièges) :**
 - **Mme Simone BASCOUL**, association nationale de consommateurs et d'usagers **CLCV** (« *Consommation Logement et Cadre de Vie* »).
 - **M. Cyril BUFFAT**, Office Public de l'Habitat (A.C.M) de **Montpellier Méditerranée Métropole**,

Au sein de la Ville de Montpellier, la CCA s'appuie sur l'organisation suivante :

- **le Conseil Municipal** qui valide le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité.
- **la Commission plénière** : instance de concertation, de coordination et de proposition d'un programme d'actions. Elle réunit les élus, des membres de l'administration, les représentants d'associations liées au handicap, des bailleurs sociaux et des usagers.
- **les Groupes de Travail** : ils ont pour mission d'inventorier les besoins et de proposer des priorités d'intervention. Ils visent, dans une démarche partenariale et transversale, à trouver des solutions afin de rendre la ville plus accessible et d'intégrer pleinement les citoyens handicapés dans la vie de la cité. Ils sont composés de représentants des services de la Ville directement concernés par le sujet, de représentants d'institutions partenaires et d'Experts qui représentent des associations de personnes en situation d'handicap.

Trois groupes de travail ont été mis en place. Ils visent à traiter l'ensemble des composantes de l'accessibilité :

- **le groupe de travail « Voirie-Mobilité »** traite des questions de voirie, d'espaces publics, de stationnement, de transports et d'intermodalités (en lien avec les Services de Montpellier Méditerranée Métropole).
- **le groupe de travail « Cadre bâti »** aborde la question de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).
- **le groupe de travail « Accès aux droits et à l'information »** traite de l'accueil ainsi que de l'accès des personnes handicapées aux différents services et offres relevant de la vie quotidienne, de la vie sociale, de l'offre culturelle et sportive, de la mise en place d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées, emploi, Education, etc.

GROUPES DE TRAVAIL de la CCA : le Comité d'Experts

- **Qui ?** Délégation Accessibilité Universelle de Mme Emilie CABELLO, Adjointe au Maire

Le Président du CLCPH a nommé différents référents titulaires et suppléants par type de handicap. Cette instance est appelée le Comité d'Experts

HANDICAPS	REFERENTS	SUPPLEANTS
Handicap Moteur	Gilles GRANGE	Patrick ROYER
Handicap Visuel	Thierry JAMMES	Jacky LAPALUD
Handicap Auditif	Alain MALLET	Camille TERNISSIEN
Handicap Mental	Roger BOUDON	Alain GASSENQ

- **Où ?** En Visio ou en présentiel
- **Quand ?** Toutes les 6 semaines à partir du 8 février 2022
- **Comment ?** Groupes de travail selon les thématiques présentées en présence des Directions de la Ville, Métropole, TaM, SERM, ACM, CCAS, etc. et des Elu(e)s Délégués

Réunion du Comité d'Experts de 2 heures selon les thématiques concernées : Accès aux Droits, Voirie, Cadre Bâti, Transports et d'un point affaires courantes à la fin.

- **Perspective :** Un nouveau document « *Digest* » (synthétique) en 14 pages pour mieux informer la population

Photo 1 : Focus CCA-Comité d'Experts- Service Cohésion Sociale

1/ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Fin 2021 on note que 38% des voies de la commune, soit 233 km, sont accessibles (contre 32% soit 170 km en 2019). Depuis 2021, ce chiffre comprend désormais les routes sans trottoirs qui étaient gérées par le département de l'Hérault sur Montpellier et qui ont été transférées à la Métropole pour atteindre un total de 658 km.

1.1 Travaux d'accessibilité de l'année 2021 :

Travaux Sécurisation et accessibilité des Ecoles : 735 500 €

- Projet de « RUES AUX ÉCOLIERS » : Réalisation d'une étude de sécurisation des abords d'écoles sur 97 sites de la Ville (9 000 €) en vue supprimer la circulation des véhicules au droit des écoles à minima pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves.
- Ecole BERNARDHT-rue VILLALONGA : 125 000€. Agrandissement du parvis et aménagement d'un plateau surélevé. Création de stationnement vélo. Reprise de la sortie du parking
- Ecole A. COMTE-rue Emile ZOLA : 41 000 €. Fermeture d'un tronçon de voie à la circulation au bénéfice des piétons. Création de fosses d'arbres et plantations
- Ecole ARCEAUX CHAPTAL – Bd des Arceaux 6 500€. Fermeture de la contre-allée à la circulation
- Ecoles MOZART, MORISOT, AVEROES, ARMSTRONG – rues Assas, Cardenal et Rimbaud : 28 000 €. Création d'espaces d'attente pour les nouveaux accès Covid
- Ecole SCHOELCHER-route de Lavérune :15 000€. Reprise des trottoirs pour l'amélioration des cheminements
- Ecole DAVILER – rue MONTEIL : 6 000€. Dispositif de ralentissement
- Ecoles GOETHE LANGEVIN rue de Clémentville 45 000 €. Réaménagement des places PMR pour le GIHP et aménagement d'un plateau traversant au carrefour
- Ecoles MOZART et MORISOT au carrefour Las Sorbes / Assas : 386 000 €. Réaménagement du carrefour à feux pour sécuriser les traversées piétonnes et agrandissement du parvis. Sécurisation des approches du carrefour avec un plateau surélevé
- Ecoles POTTIER SIBELIUS CHAPLIN rue de la Jalade : 60 000 €. Création d'une piste cyclable sécurisée pour dégager les trottoirs du stationnement sauvage
- Ecoles BERT FIGUIER HUGO rues des Aiguerelles, Général Riu et Farges : 9 000 €. Pose de mobilier pour fermeture temporaire à la circulation
- Ecoles CONDORCET rue Sainte Lucie: 5 000 €. Pose de mobilier pour fermeture temporaire à la circulation

Travaux réalisés dans le cadre du dispositif « Montpellier au Quotidien » : 100 000 €

- Création d'un cheminement sécurisé pour les personnes déficientes visuelles en traversée des passerelles submersibles du Lez entre le quartier Antigone vers l'Hôtel Région avec pose de bandes de guidages et de lisses basses inox : 80 000 € TTC
- Création d'un cheminement sécurisé pour les personnes déficientes visuelles entre la station de tramway Sabines et la clinique Saint Roch avec pose de bandes de guidages et modification de la signalisation réglementaire : 20 000 € TTC

Autres opérations : 1 M €

- Réaménagement de la rue du Général Vincent en zone de rencontre avec un espace protégé pour les PMR de 2,50 m de largeur en béton désactivé séparé par un caniveau en pierre (granit) et un espace circulé de 2,50 m de largeur en enrobé et résine clair. Pose de bacs à fleurs sur l'espace piéton : 350 000 € TTC
- Rue du Comté de Nice : aménagement piétons aux abords des Résidences ACM des Tritons : 100 000 € TTC
- Suppression d'une voie de circulation sur l'avenue Dubout visant à sécuriser les cheminements et traversées piétonnes pour accéder au collège Gérard Philippe (50 000 € TTC)
- Réalisation de 31 km d'aménagement cyclables sur l'emprise de la voirie permettant de dégager les vélos des trottoirs (environ 500 000 € TTC)

Opérations par quartier qui permettent la mise en accessibilité des trottoirs :

- **Hôpitaux-Facultés : 222 800 €** : Avenue du Val de Montferrand, Rue Professeur Anglada, Rue de la Chenaie, Rue Georges Denizot/Rue René Etiemble, Rue Croix de Lavit/Rue Georges Denizot, Rue de la Jalade, Rue Moulin de Gasconnet, Avenue des Moulins, Rue Tour de Candelon, Rue des Pomettes.
- **Montpellier Centre : 1 380 800 €** : rue Atgier hazard, rue Péninière, rue des Hospices, rue Octavien Bringuer, rue Ramon Hull, rue Sébastien Lenormand, rue Adhémar, rue Louis Blanc, Rue Castilhon, Rue Serane, Rue Fontaine de lattes, Rue Belfort, Avenue de Maurin, Rue de Barcelone, Rue Saint-Denis, Rue des Aiguerelles, Rue Brousse castilhon, Rue Obilion, Rue Belugou, Rue Mareschale, Rue Maguelone, Rue Maréchaussée, Rue Isidore Girard, Avenue du Pont Juvenal /Saint-Claude, Rue Roudil / Balard Nissol, Rue Edouard Adam, Avenue d'Assas, Rue Marguerite, Avenue de la Gaillarde, Rue du Général Vincent, Rue du Père Bonnet, Rue du Faubourg de Figuerolles, Boulevard des Arceaux.
- **Mosson : 360 000 €** : Rue de Salamanque, Rue de Liège, Rue de Cambridge, Rue de Salerne, Avenue Guilhem de Poitiers, Avenue du Comté de Nice.
- **Cévennes : 206 450 €** : Rue Euryduce - rue des Avants-Monts, Impasse Edmond angle passage de l'Ubac, Rue des Bouisses, Rue des Bouissettes, 185 rue des Escarceliers, Carrefour Piscine Pierre Causse, Aménagement de la rue devant l'Ecole Langevin.
- **Croix d'Argent : 158 800 €** : Mas de Villaret, Rouget de l'isle, Sabine, Bégude / Vivaldi / Sardane
- **Prés d'Arènes : 171 000 €** : Avenue du pont Trinquât (trottoir Emeris résidence amaya), rue des tulipes - fenouils, rue des coquelicots, rue des iris, rue des anoubles, rue de Centrayrargues, rue des clématites.
- **Port Marianne : 170 000 €** : Rue Edouard Villalonga / Rue Denis Papin, Rues Raguse, Syracuse, Maathaï.

Opérations majeures :

Lancement du premier quartier apaisé aux Arceaux en concertation avec les riverains visant à :

- Piétonniser le parvis des écoles CHAPTAL et JEANNE D'ARC
- Apaiser la rue SAINT-LOUIS
- Embellir le Cœur de Métropole : Lancement du Grand Projet FOCH PEYROU ARCEAUX
- Rendre aux Piétons la Place MAX ROUQUETTE
- Créer un Parcours Piéton entre la Place PIERRE FLOTTE ET la rue CLAPIÈS

Dans ce cadre en 2021 de nombreux projets ont été engagés :

- Mise en place d'un nouveau plan de circulation visant à supprimer le transit des véhicules sur la rue Saint-Louis
- Lancement des travaux de réseaux et de voirie sur les rues Pellicier et Saint-Louis
- Suppression du stationnement sauvage sur le plan Narcissa
- Fermeture de la rue Emile Zola aux véhicules et agrandissement du parvis devant l'accès de l'école de la Merci
- Fermeture de la contre-allée du boulevard des Arceaux
- Réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur le boulevard des Arceaux



Photo 2 : Fermeture de la contre-allée des Arceaux- Pôle Développement Urbain



Photo 3 Aménagement de la rue Saint-Louis- Pôle Développement Urbain



Photo 4 Aménagement de la rue Pellicier- Pôle Développement Urbain

-Désignation du Maitre d'œuvre et engagement des études sur le cœur patrimonial de Montpellier Comédie/Esplanade/Triangle : (SA3M) avec un démarrage des premiers travaux d'aménagement en 2022.

1.2 Accessibilité des passages piétons et carrefours

Les Passages Piétons :

En 2021, sur **3 374** passages piétons il a été comptabilisé **2 793** (contre 2 833 en 2019) passages piétons accessibles physiquement du point de vue géométrique de la norme, soit 82,78% du total. Cette baisse s'explique par l'élargissement des aires piétonnes, entraînant la suppression de certains passages piétons (comme sur la rue du Faubourg du Courreau, etc.).

2 084 de ces passages piétons, soit **61,77%**, sont à la norme au niveau physique et visuel.

Les carrefours équipés de traversées piétonnes avec des feux sonores adaptés aux personnes déficientes visuelles :

En 2021, le nombre de carrefours tricolores adaptés est porté à 288 (220 en 2019) sur **369**.

Le nombre de modules sonores est à ce jour de **1 970** (1 699 en 2019) installés sur les poteaux et potelets pour **985** (850 en 2019) traversées piétonnes équipées.

1.3 Les places de stationnement :

1.3.1 Nombre, localisation et caractéristiques des places

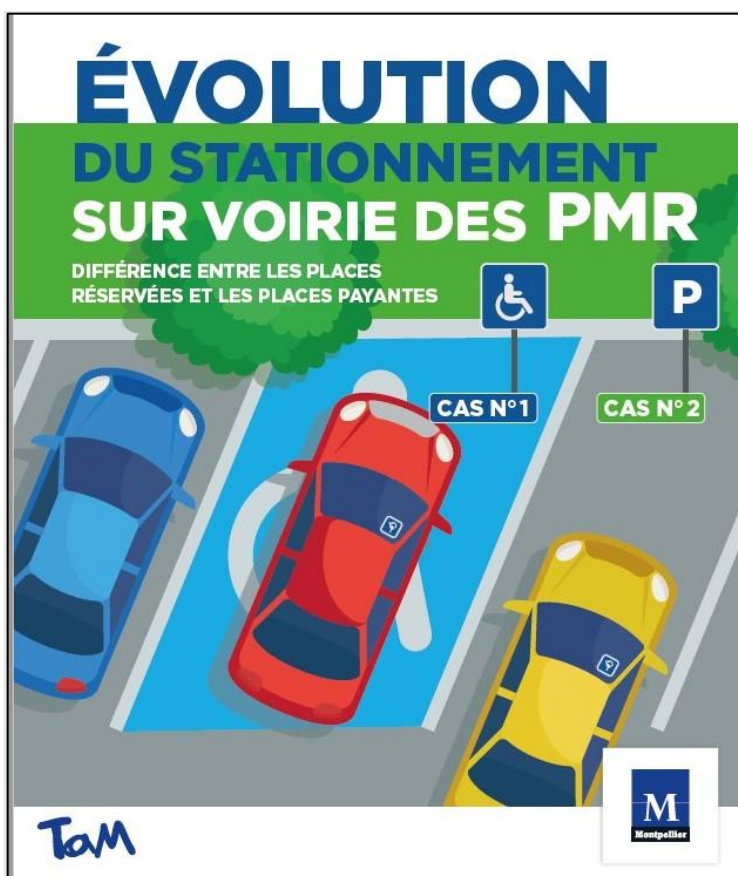
Fin 2020, sur les 13 341 **places de stationnement payantes sur voirie** proposées par la Ville de Montpellier et **1 053 (contre 986 en 2018) sont réservées aux PMR dont 419 dans la zone payante.**

Le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite fait partie de la chaîne du déplacement. **A ce titre, lorsque c'est techniquement possible, la création de places PMR par la Voirie de la Métropole se fait (avec justification) à la demande des personnes handicapées qui résident à proximité.**

Par ailleurs, 11 parkings (Antigone, Arc de Triomphe, Arceaux, Europa, Foch-Préfecture, Gambetta, Gare Nouveau St-Roch, Pitot-Peyrou, Comédie, Hôtel de Ville, Corum) appartenant à Montpellier Méditerranée Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, sont gérés en Délégation de Service Public (DSP) ou en prestations de service par des sociétés privées ou d'économie mixte. L'accessibilité est variable mais on comptabilise **167 places PMR** sur les **8 105 proposés au total, soit 2,06%.**

Trois autres parkings (Polygone, Triangle, La Mantilla) gérés par des sociétés privées contribuent aussi à augmenter le nombre de places de parking offertes aux personnes handicapées, soit 40 places sur 2 369 au total.

1.3.2 Evolution du stationnement sur voirie en 2021



CAS N° 1 : PLACES RÉSERVÉES PMR :

L'usage des places réservées aux personnes à mobilité réduite reste gratuit et ne nécessite pas de déclaration du véhicule.

CAS N° 2 : PLACES PAYANTES CLASSIQUES :

Afin de lutter contre la fraude et offrir une meilleure capacité de stationnement, la Ville de Montpellier a décidé de permettre aux détenteurs des cartes CES/CMI de profiter d'un stationnement gratuit durant 24h consécutives sur les places dites "valides", à condition de déclarer leur véhicule, et d'enregistrer leur plaque d'immatriculation au préalable.

Photo 5 - Direction de la Communication

MODE D'EMPLOI :

1- L'abonnement, valable trois ans :

Pour un stationnement en toute tranquillité, disponible sur le site www.tam-voies.com et en Espace Mobilité, en prenant rendez-vous avec un conseiller, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- attestation MDPH ;
- pièce d'identité ;
- photo d'identité ;
- carte grise du véhicule.

2- Le ticket à l'horodateur :

Déclaration sans téléchargement d'application, à chacun des stationnements, permettant d'obtenir un ticket valable 24h consécutives sur une même place payante.

3- Le e-ticket depuis l'appli M'Ticket TaM :

Déclaration facile, à chacun des stationnements, permettant d'obtenir un ticket virtuel, valable 24h consécutives sur une même place payante.

1.3.3 Horodateurs et application « M'Ticket » de la TaM

Des outils adaptés aux usagers : La réforme du stationnement a été l'occasion d'engager la modernisation du stationnement et de ses différents outils. C'est à ce titre que les 754 horodateurs présents ont été remplacés par des équipements dotés de nouvelles fonctionnalités (paiement sans contact, par smartphone, etc.).

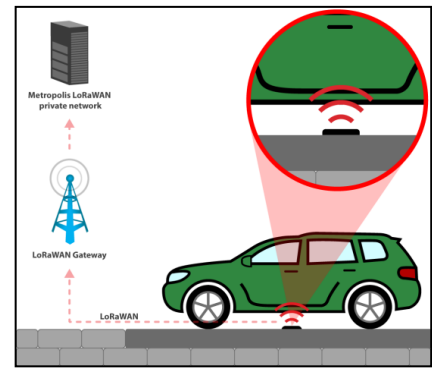
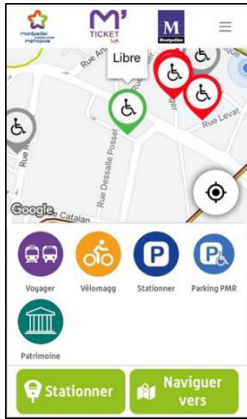


Photos 6-7-8 : nouveaux horodateurs avec le futur écran dédié au stationnement des PMR (Cr. S.V.E.U-D.R.T.P et TaM)

La réforme doit permettre également de lutter contre les comportements inciviques et les fraudes en incitant les automobilistes à payer leur stationnement et à se garer sur les emplacements prévus à cet effet.

L'Application «M-Ticket» pour le Parking connecté (Smart Parking) :

Les données récupérées par les capteurs sont consultées par l'opérateur pour connaître les places disponibles, occupées mais aussi l'état du trafic routier, la température au sol (important en cas de chute de neige), etc. Ces données disponibles en « Open Data » ont permis la création en 2020-2021 par la TaM d'une application sur smartphone intitulée **«M'Ticket»**.



Photos 9-10-11 : Guidage depuis l'application M'Ticket et Capteurs places PMR TaM (Photos DRI, Cohésion Sociale)

1.3.3 Des outils au service d'un meilleur usage et entretien de l'espace public

L'adaptation du Règlement des Terrasses

La Ville de Montpellier continue à prendre certaines dispositions visant à favoriser le bien-vivre ensemble et l'inclusion des personnes handicapées. Ainsi, **le Règlement des Terrasses** permet de délimiter l'emprise au sol des mobiliers (chaises, tables, parasols, bacs à fleurs, menus, etc.) afin d'éviter qu'ils débordent sur l'espace public, entravent le cheminement et qu'ils provoquent des accidents lorsque les personnes en situation de handicap, notamment les personnes déficientes visuelles, s'y heurtent et se blessent. En cas de non-respect, un courrier de rappel à l'ordre est envoyé. Des sanctions graduées et des amendes sont prévues. Les personnes en situation de handicap ont la possibilité de signaler toute infraction par courrier à la Ville (à la Direction des Usages et de la Valorisation l'Espace Public). Celle-ci procède alors à un rappel à l'ordre. La même procédure est mise en place pour les **saillies de végétation sur la voie publique**.

Montpellier au Quotidien (M.a.Q) est un Service de Proximité de la Ville de Montpellier qui a pour objectif de permettre un échange direct entre les citoyens, les représentants de Comité de Quartier ou d'associations, les Elu(e)s et les Services de la Ville et de la Métropole. Il se réunit en Commission pour examiner toutes les demandes des Montpelliérains concernant les problèmes du quotidien : clôture d'un espace de jeux, éclairage ou nettoyage d'une rue, sécurisation d'une voie dangereuse, etc. Elle dispose d'un budget propre pour régler au plus vite ces travaux de proximité.

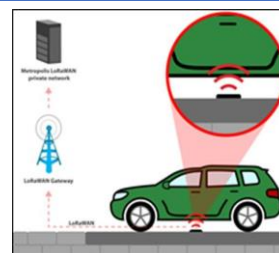
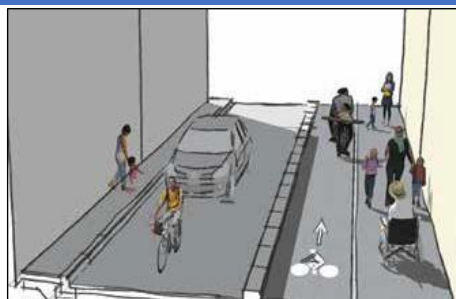
-La deuxième mission de ce Service est de co-construire avec les montpelliérains, les comités de quartiers, les associations, des projets d'aménagement de l'espace public et d'améliorer notre cadre de vie. Exemples : traversées piétonnes, mobilier urbain, bandes de guidage pour les personnes déficientes visuelles, places PMR, etc. Pour toutes ces demandes, l'adjoint au Maire Délégué se rend systématiquement sur place avec l'adjoint de quartier et les services de la ville et de la Métropole concernés, pour rencontrer les personnes à l'initiative de ces demandes. Ces dossiers sont ensuite arbitrés par une commission.

-M.a.Q reçoit environ plus de 8 000 appels (**Numéro Vert Gratuit 0 800 340 707**) ou demandes par an qui sont transférés vers les services pour des réparations immédiates ou pour une étude plus approfondie.

<https://www.montpellier.fr/679-montpellier-au-quotidien-signaler-un-desagrement.htm>

La plateforme E-services du Service Surveillance de la Voie Publique et de l'Environnement Urbain (Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique) permet aux Montpelliérains par téléphone ou sur <https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/> de **signaler des désagréments sur la voirie, les objets encombrants sur les trottoirs, l'éclairage public, le mobilier urbain, les incivilités, les saillies de branchage**, la propreté et la récolte des déchets ménagers, **les feux sonores déréglés**, etc. Le Service enregistre la demande et la transfère aux Directions concernées avec un suivi dédié.

VOIRIE et ESPACES PUBLICS



Les indicateurs 2021

- Voies accessibles : 38%
- Passages piétons : 83 %
- Carrefours sonores : 78%
- Places Parking PMR sur voirie : 8%
- MAQ : Montpellier Au Quotidien : 8 000 appels/an, projet dédié au PH à monter

Les grands Projets

- Travaux autour de 11 groupes scolaires, début du projet "Rues aux écoliers"
- Un quartier apaisé pour mixité d'usage : les Arceaux
- La mise en accessibilité des terrasses du Peyrou, du Jardin des Plantes
- Les capteurs d'occupation sur les places PMR, et l'application M'Ticket
- Dalle du triangle et rénovation Place Comédie + Esplanade
- Sécurisation des passerelles du Lez
- Traversée du Polygone (bandes de guidage)
- Installation de balises sonores à l'office du Tourisme
- Mise en accessibilité du rond-point Charles de Gaulle
- Cheminement sécurisé PMR PROPARA

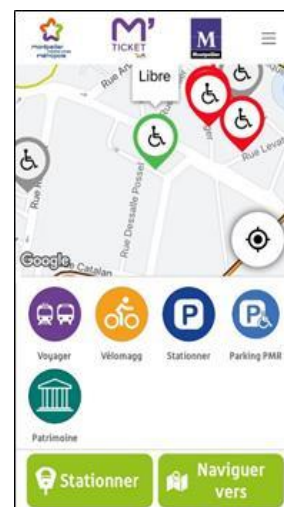


Photo 12 : Focus Voirie et Espaces Publics- Service Cohésion Sociale

2/ LES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET L'INTERMODALITE

Le Sd'AP (Schéma directeur d'accessibilité / agenda d'Accessibilité programmée) du service du transport a été présenté à la Commission Intercommunale d'Accessibilité le 7 octobre 2015 puis arrêté par la Métropole le 12 novembre 2015 et déposé en préfecture le 11 décembre 2015. <http://www.montpellier3m.fr/connaitre-fonctionnement-conseil-de-metropole/deliberations/sd'ap>.

Le travail sur un nouveau Sd'AP doit être initié courant 2022. Sa mise en œuvre complète du Sd'AP a été décalée afin de prendre en compte le Schéma Directeur des Mobilités puis la nouvelle offre de transport qui résulte du nouveau contrat de DSP passé en juillet 2018. Avec la nouvelle offre de transport mise en service en septembre 2019, une centaine de points ont été modifiés sur le territoire de la Métropole.

2.1 : Le réseau de transport de Montpellier Méditerranée Métropole sur la Ville de Montpellier

Sur le territoire de la Ville Montpellier, plusieurs acteurs interviennent pour assurer l'offre de transports en commun :

- **TaM (Transport de l'agglomération de Montpellier)**, société à laquelle Montpellier Méditerranée Métropole a délégué le service de transport urbain et qui gère actuellement les lignes suivantes :
 - 4 lignes de tramway, qui comptent 87 stations desservant les communes de Montpellier (65), Saint Jean de Védas (4), Castelnau-le-Lez (8), Le Crès (1), Jacou (1), Juvignac (1), Lattes (3) et Pérols (4). Les lignes de tramway sont certifiées NF-Service. Le bouclage de la ligne 4 et ses 3 nouvelles stations ont été inaugurés le 1^{er} juillet 2016.
 - 41 lignes de bus (36 en 2019) exploitées par TaM pour le réseau urbain et par des compagnies privées pour le compte de TaM/Transdev pour le réseau suburbain, soit :
 - 17 lignes de bus urbaines (12 en 2018) qui desservent principalement Montpellier,
 - 24 lignes suburbaines qui desservent toutes les communes de la Métropole et sont en connexion directe avec le tramway.
- **Hérault Transport Lio**: assure le service de transport interurbain et scolaire, pour le compte, jusqu'à fin 2016, du **Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH)** à travers des lignes pénétrantes qui desservent également certaines communes de la Métropole.
- Depuis la rentrée 2021, **les transports scolaires régionaux sont gratuits de la maternelle au lycée. Le réseau régional des transports (LiO) de l'Hérault est géré par Hérault Transport, un Syndicat Mixte (SMTCH) composé de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ainsi que de l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité (AOM) du département dont Montpellier Méditerranée Métropole.**
- **La Région Occitanie** : qui offre des services de transport en commun régionaux ferroviaires, et en cars à destination de la Lozère et de l'Aveyron depuis la Ville de Montpellier.
- **Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) service de transport adapté pour les personnes dont le handicap les empêche d'utiliser les transports en commun traditionnels.**

2.2. Le matériel roulant et points d'arrêt

Le matériel roulant tramway : 100% accessible,

Le matériel roulant bus : 100% accessible

La Métropole a établi une programmation pluriannuelle de renouvellement du matériel roulant sur le **réseau urbain qui est 100 % accessible** : 118 véhicules en exploitation commerciale.

Les aménagement des stations de tramway approchent les 100% accessible

A la demande du Comité de Liaison, des améliorations pour l'accessibilité des personnes mal voyantes seront étudiées avec les Services et la TaM pour les prochains aménagements : remplacement des anciennes BEV de la ligne 1, continuité de l'installation des balises sonores sur les quais trams et bus (30% posées fin 2021), annonce de l'inversion des portes dans les tramways et les correspondances, ouverture des portes automatiques hors des saisons estivales, résolutions des dernières pannes d'annonces sonores à l'intérieur des tramways.

Aménagement des arrêts bus : en cours de mise en accessibilité :

Fin 2021, le réseau bus de la Métropole exploité par TaM est composé de 17 lignes de bus qui desservent **Montpellier intra-muros (530 points d'arrêt)** et 24 lignes qui desservent toutes les communes de la Métropole (634 points d'arrêt). Sur les 741 arrêts prioritaires du réseau (733 en 2019), 630 (581 en 2019) ont été mis en accessibilité dans le cadre du SDA et la mise en accessibilité des 106 **points d'arrêt prioritaires restant** (147 en 2019) est réalisée dans le cadre du Sd'AP.

Fin 2021, 85% des arrêts prioritaires du réseau sont accessibles.

2.3 : Modalités de formation des personnels et d'information des usagers

Fin d'année 2021, des échanges ont eu lieu entre les représentants du Comité de Liaison et les services de la Métropole, de TaM et de la Ville de Montpellier afin de retravailler le **programme de formation et de sensibilisation à l'accessibilité des conducteurs et des agents**. Cette démarche se poursuivra sur l'année 2022.

Egalement, il est proposé d'accompagner les services de la Métropole et de TaM pour mener un **diagnostic de l'accessibilité sur l'espace mobilité Jules Ferry**. Une visite terrain est à programmer en 2022.

Plan braille et gros caractères

Une première version des supports d'information en braille et gros caractères (plan du réseau et guide pratique du voyageur) a été partagée avec le Comité de Liaison au cours du premier semestre 2021. Ces supports ont ensuite été ajustés et enrichis suite aux retours d'expérience de lecture du Comité de Liaison. Puis, les nouveaux supports ont été mis à disposition des usagers sur différents sites (Comité de Liaison, FAF-LR, association Valentin Haüy et les espaces mobilité) début janvier 2022.

Dénominations des arrêts de tram

Deux noms de stations doubles de tram ont été qualifiés comme problématiques pour les personnes déficientes visuelles : l'arrêt Gare Saint Roch et Rives du Lez. Ces deux arrêts

ont été renommés pour donner plus de précisions aux personnes malvoyantes et déficientes visuelles : Gare St Roch - République et Rives du Lez - Consuls de Mer.

2.4 : Service de transport adapté :

Le GIHP c'est **3 100 bénéficiaires (hors personnes âgées) sur la Région dont 1 090 sur la Métropole et 518 (adultes) sur Montpellier**, représentant un total de 23 000 personnes accompagnées par mois. C'est aussi 14 bénévoles qui dirigent l'association par le biais de son Conseil d'administration et **524 salariés**.

Le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité fonctionne habituellement de 6h à 1h du lundi au dimanche. Il est réalisé un accompagnement porte à porte, voire de l'intérieur du lieu de départ à l'intérieur du lieu d'arrivée selon les besoins effectifs des bénéficiaires. Il s'adresse aux adhérents ayant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser les transports en commun pour l'origine-destination souhaitée.

Le GIHP assure aussi pour « Hérault Transport » le transport scolaire des enfants en situation de handicap, soit 301 enfants au total dont 250 montpelliérains et 51 enfants sur le reste de la Métropole.

En 2021, l'offre de véhicules électriques représente 30 % du parc contre 19 % en 2019.

Le remplacement anticipé d'un véhicule thermique diesel par un véhicule roulant au bioéthanol est programmé sur 2022.

Le GIHP a aussi développé un service de location de véhicules aménagés (sans conducteurs).

Face à l'accroissement important de demandes de prise en charge des usagers en situation de handicap, la Métropole de Montpellier a voté lors du Conseil du 7 juin 2021 une augmentation de la subvention de fonctionnement du GIHP : 1 374 800 € (1 350 000 € en 2019) et une subvention d'investissement : 37 000 €.

TRANSPORTS : TRAM et BUS

Indicateurs

- **4 lignes et arrêts de Tram approchent les 100% accessibles (concertation et travaux en cours)**
- **17 Lignes avec 118 Bus 100% accessibles** desservant Montpellier
- 85 % arrêts Bus sont accessibles
- 24 véhicules du GIHP service transport PMR

Actions réalisées au cours de l'année 2021 :

- Nom des stations doubles
- Mise à jour mention « accessible » site internet TaM
- Communication phase travaux
- Ouverture automatique des doubles portes Tram (sauf mois d'été) -> en cours selon lignes et âge des rames
- **Début de concertation Projet Ligne 5** : réunions régulières avec TaM et 3M avec Experts du CLCPH
- **Plan Braille**

En perspective :

- Les 5 nouvelles lignes BUS/TRAM (BHNS)
- Sensibilisation du personnel à l'Accessibilité Universelle
- Diagnostic espaces mobilité TaM
- Bandes de guidage : Parvis Gare Saint-Roch + clinique St Roch
- Identification places UFR dans les matériels roulants, 2^e place UFR dans les bus, 4 dans les bus à soufflets
- BIV sonores en stations tramway
- Etude sur la proposition de suppression des tulipes



Photo 13 : Focus Transports Tram et Bus - Service Cohésion Sociale

3/ CADRE BATI – ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

3.1) Les Ad'AP :

Le 26 septembre 2014, l'Etat a légiféré par ordonnance, un système dérogatoire appelé « **Agenda d'Accessibilité Programmée** » (**Ad'AP**). L'Ad'AP est une programmation budgétaire pluriannuelle qui engage les propriétaires/gestionnaires/exploitants d'ERP (Etablissement Recevant du Public) à réaliser des travaux dans un délai déterminé (de 1 à 3 périodes de 3 ans, soit 9 ans selon le parc d'ERP) et de respecter les règles d'accessibilité selon des contraintes administratives et financières.

Lorsqu'un ERP est considéré mis en accessibilité, c'est qu'il l'est pour tous les handicaps.

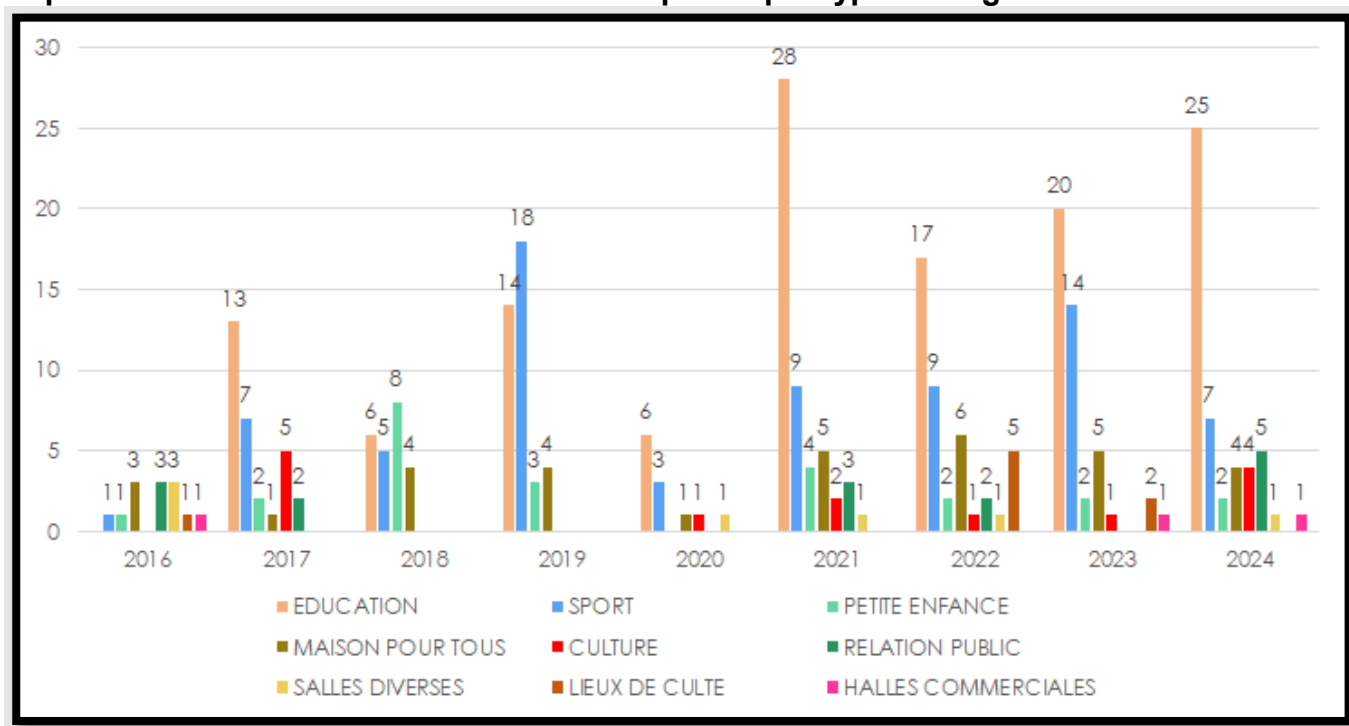
3.2) Mise en place des Ad'AP :

La Ville de Montpellier a voté son Ad'AP patrimonial lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2015.

Ainsi dans le cadre des Ad'AP, la mise en accessibilité pour tous les types de handicaps **des 306 ERP communaux est estimée à 35 millions d'euros TTC** pour permettre de résoudre les 7 679 obstacles diagnostiqués sur les crèches, écoles, gymnases, Maisons Pour Tous, salles protocolaires, lieux culturels, etc.

Les travaux prévus s'échelonnent sur **3 périodes de 3 ans (quand le patrimoine bâti dépasse les 50 ERP**, ce qui est le cas pour la Ville de Montpellier) selon les priorités de mise en conformité et la complexité des réalisations : du 1er janvier 2016- fin 2018, début 2019-fin 2021, début 2022- au 31 décembre 2024.

Répartition des 306 ERP de la Ville de Montpellier par type d'usage sur 9 ans :



Infographie 14 : DAI - Gestion Active de la Propriété et Sécurité

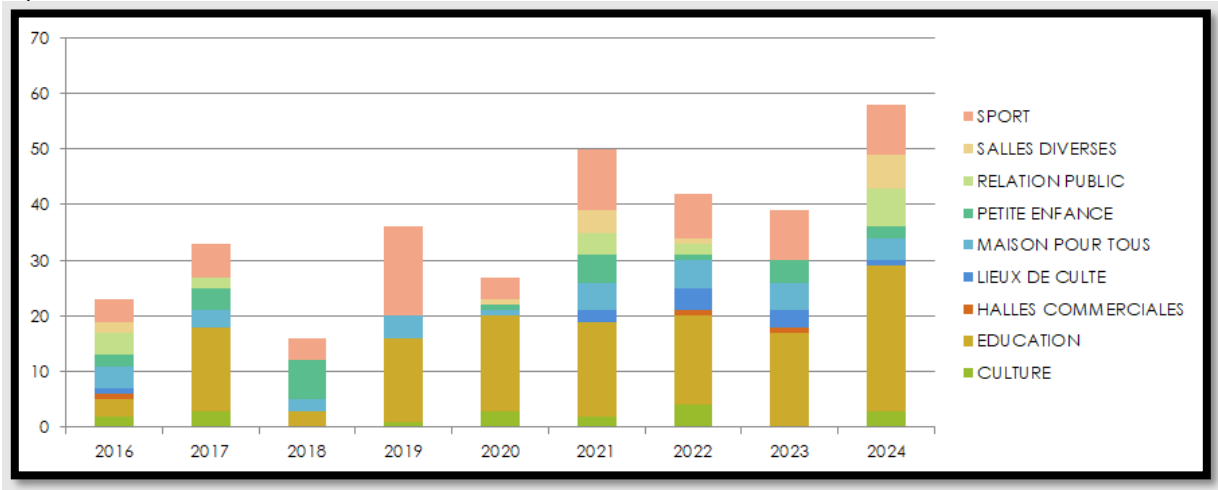
A la demande du CLCPH, il sera étudié avec les Services que le prochain Rapport comporte un lien vers le site de la Ville recensant les ERP accessibles selon le type de handicap et des comparatifs règlementaires https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041587038/

D'un point de vue financier, le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) 2020 pour le mandat SA3M faisait état de :

- 2017-2020 : 8,8 M€
 - 2021 : 5,9 M€
 - 2022 : 4,8 M€
 - 2023-2024 : 9,5 M€.
- Budget prévisionnel par année : entre 4 à 5M€
 - Budget 2021 (x2): Les ERP devant être traités en 2020 ont été décalés en 2021 par rapport à la crise sanitaire
 - 2023 : Rééquilibrage du budget prévisionnel par rapport au mandat AD'AP
 - 2024 : Hausse du budget prévisionnel car les projets sont plus complexes ou nécessitent un arbitrage sur l'occupation

Mandatement de la SA3M : la ville a mandaté SA3M (Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole, branche de la SERM, (Société d'Équipement de la Région de Montpellier) pour conduire début 2017, les travaux d'accessibilité et recruter deux Conducteurs des Opérations pour la suite des Ad'AP, et ce en lien avec et la Direction Architecture et Immobilier (DAI) de la Ville de Montpellier. Quelques ERP ayant des caractéristiques spécifiques restent néanmoins à la charge de la Ville (Monuments Historiques, opérations concomitantes, etc.).

Ainsi sur les 306 ERP de la Ville initiaux, répartis sur 248 sites, la mise en accessibilité est mise en œuvre sur 225 ERP par SA3M (enveloppe travaux de 18 M€) et 80 ERP par la Ville de Montpellier qui ont des caractéristiques spécifiques (églises, monuments historiques, etc.).



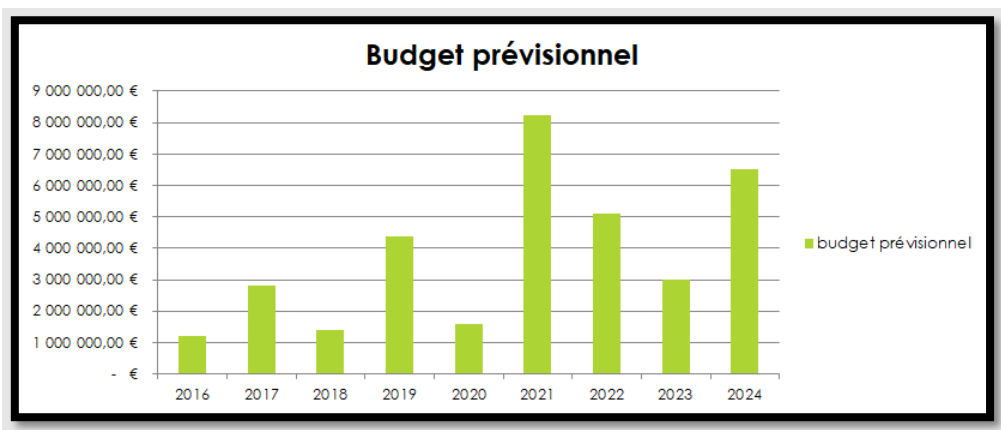
Infographie 15 : Répartition des 306 ERP de la Ville de Montpellier par type d'usage sur 9 ans

BILAN AD'AP fin 2020 et 2021 :

Sur 117 sites prévus avant fin 2020, la crise COVID n'a pas permis de réaliser les travaux avant la fin de l'année.

La majorité des sites ont donc été décalés sur l'année 2021 :

- Non démarrés : 6
- En cours 50
- Terminés : 90
- Retirés mandat Ad'AP : 7



Infographie 16 : Bilan Ad'AP (Infographie DAI – Gestion Active de la Propriété et Sécurité)

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 d'un montant de 8 235 000 € est lié au décalage des sites de 2020, suite à la crise COVID.

BILAN 2020 des ERP réalisés :

1. Ecole Maternelle INDIRA GANDHI
2. Ecole Maternelle COPERNIC
3. Ecole Maternelle KUROSAWA
4. Ecole Élémentaire SEVIGNE
5. Ecole Élémentaire BALARD
6. Restaurant Scolaire SEVIGNE
7. Vestiaires annexes MOSSON
8. Vestiaires Rugby MOSSON
9. Club House Boulodrome REYNE
10. Bâtiment LES AUBES

NOMBRE DE SITES 2020 PROGRAMMES SUR L'ANNEE 2021 :

1. Halte-Garderie Mary Poppins / Crèche Blanche Neige
2. Ecole Maternelle Picasso
3. Ecole Élémentaire Dr Calmette
4. Ecole Maternelle Agrippa d'Aubigné
5. Ecole Élémentaire Pascal
6. Ecole Maternelle S. Bernhardt
7. Restaurant scolaire Pascal
8. Ecole Élémentaire Diderot 1
9. Ecole Élémentaire Diderot 2
10. Ecole Élémentaire Marc Bloch
11. Groupe Scolaire Lantissargues
12. Maison Pour Tous JOSEPH RICOME
13. Maison Pour Tous EMMA CALV

Programmation 2021 :

1. Halte-Garderie MPT Chamson
2. Crèche Tom Pousse - Picholines
3. Crèche Dolto
4. Ecole Élémentaire Lamartine
5. Ecole Maternelle Pasteur
6. Ecole Élémentaire Jacques Brel
7. Ecole Maternelle Simone Signoret

8. Salle de sports groupe scolaire Cité Mion
9. Ecole Elémentaire Jeanne D'Arc
10. Ecole Maternelle Chaptal
11. Ecole Maternelle Jeanne Deroin
12. Ecole Maternelle La Fontaine
13. Ecole Maternelle Bertie Albrecht
14. Groupe Scolaire Joseph Delteil
15. Ecole Maternelle Marcel Pagnol
16. Ecole Maternelle Camoens
17. Groupe Scolaire Petit Bard
18. Ecole Elémentaire Jean Jaurès
19. Gymnase Georges Busnel
20. Gymnase Alain Achille
21. Salle escalade Pierre Rouzo
22. Gymnase Isadora Duncan
23. Gymnase Les Arts
24. Local Beach Volley
25. Stand de tir 10 mètres - Montmaur
26. Stand de tir 50 mètres - Montmaur
27. Maison Pour Tous Jacques Prévert
28. Maison Pour Tous André Chamson
29. Maison des Combattants
30. Maison Pour Tous Fanfonne GUILLERME
31. Poste de Police Municipal HDV

CADRE BÂTI : Ad'AP

Agenda d'accessibilité Programmé : 1^{er} janvier 2016 - 31 décembre 2024

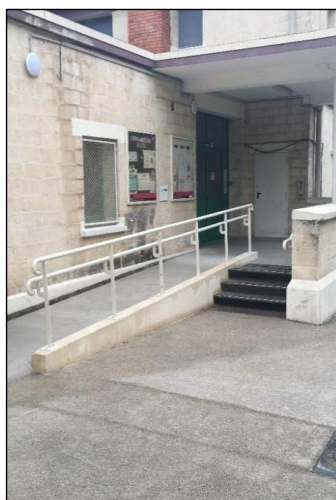
3 périodes de 3 ans pour rendre accessible **306 Etablissements Recevant du Public** répartis sur 248 sites soit **35 M€ sur les 9 ans** : crèches, écoles, gymnases, Maisons Pour Tous, salles protocolaires, lieux culturels...

Situation fin 2021. sur les 146 ERP programmés :

Terminés	90
En cours	50
Non démarrés	6

+ installation des balises sonores à l'office de Tourisme

Accueil Maison Pour Tous



Exemple : mise en accessibilité de l'école LANGEVIN (Clémentville)



Exemple : mise en accessibilité du Gymnase Marcel CERDAN (Estanove)

Photo 17 : Focus Ad'AP - Service Cohésion Sociale

4/ CADRE BATI – LOGEMENT SOCIAL

Demandes de logements :

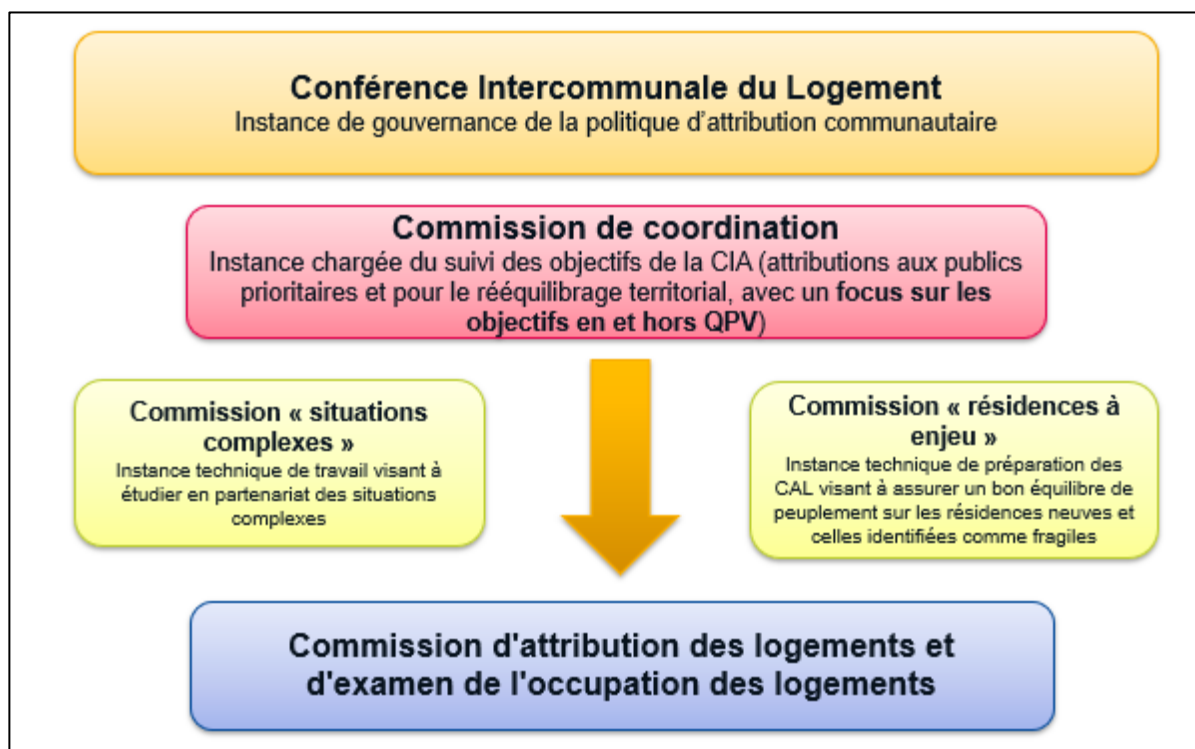
4.1 Demandes et attributions

Au 31 décembre 2021, **on comptait 26 901 demandes** (contre 25 005 demandes en 2019) **de logements sociaux sur le territoire de la Métropole dont 18 812** (17 252 en 2019) **pour la commune de Montpellier.**

Pour Montpellier, 12% des demandes indiquent comme 1er motif « inadapté handicap » (2 299 demandes). Et moins d'1% pour des raisons de santé (108 demandes). A noter que le 1er motif est celui donné par le demandeur sur son dossier et évolution de critères des motifs dans le nouveau Cerfa. « Handicap » est remplacé par « inadapté à un handicap », et on constate que ce motif a 2 fois plus de sélection que le précédent.

3 243 logements ont été attribués sur le territoire métropolitain en 2021 (contre 3 499 en 2019). Sur les **2 067 attributions de logements sociaux réalisées sur Montpellier** (2 243 en 2019), 11% indiquent en 1er motif « inadapté handicap » (203 attributions) et 1% raisons de santé (24 attributions).

Toutes les attributions s'appuient sur les instances, commission et procédures ci-dessous.



4.2 Degré d'accessibilité du Patrimoine d'ACM (Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole) :

Le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) réactualisé est un état des lieux du degré d'accessibilité du patrimoine du 1^{er} Bailleur social public. Trois indicateurs par Résidence, relatifs à l'accessibilité des abords, des parties communes et du logement, ont été renseignés par les équipes d'ACM Habitat.

	1	2	3	4
Accessibilité des halls par les cheminements extérieurs (du trottoir ou parking à la porte de hall pour les bâtiments collectifs ou à la porte palière pour les maisons individuelles)	Halls non accessibles & pas d'aménagement possible (Escalier extérieur > 8 marches, forte pente)	Halls non accessibles mais aménagements extérieurs lourds possible (3 à 8 marches avec possibilité de rampe, sol glissant ou meuble,...)	Halls partiellement accessibles (1 hall sur un bâtiment) ou non accessible avec aménagements légers (main courante, éclairage, signalisation...)	Accessibilité de tous les halls par les espaces extérieurs
Accessibilité des logements par les parties communes (du hall aux portes palières)	Non accessible / Pas d'aménagement possible (logement au 1er étage pas création d'ascenseur possible)	Non accessible / Aménagement possible à cout maîtrisé (logement au 1er étage & création d'ascenseur ou plateforme élévatrice possible)	Accessibilité partielle (logements en rez de chaussée)	Bonne accessibilité de tous les logements à tous les étages
Configuration & circulation du logement	Non accessible / Pas d'aménagement possible (logement en duplex sans unité de vie accessible)	Non accessible / Aménagement possible (baignoire, mode de chauffage inadapté)	Accessibilité partielle (quelques logements accessibles)	Bonne accessibilité de toutes les pièces de tous les logements (douches, mode de chauffage sans manipulation)

Infographies 18-19-20 : Service Gestion Sociale du Logement-Direction de l'Habitat et des Parcours Résidentiels – 3M

Ces notes ont été combinées pour déterminer le positionnement de chacune des résidences parmi ces **5 familles d'accessibilité** :

0	RESIDENCE NON ACCESSIBLE
1	RESIDENCE ACCESSIBLE PAR UNE INTERVENTION TRES LOURDE
2	RESIDENCE ACCESSIBLE PAR UNE INTERVENTION
3	RESIDENCE ACCESSIBLE AVEC UNE INTERVENTION SIMPLE
4	RESIDENCE ACCESSIBLE

Légende : les trois indicateurs avec une note de 1 à 4 attribuée en fonction du degré d'accessibilité (1: non accessible – 4 : bonne accessibilité).

En 2019, 6% des Résidences sont déjà accessibles, 74% peuvent l'être :

- 35% avec une mise en accessibilité possible sous réserve de travaux importants
- 39% des résidences accessibles avec une intervention simple (rampe, etc.).

(NB : les chiffres 2020-2021 sont en cours de consolidation et communiqués ultérieurement)

Près de 19% des demandes de changements d'habitation (mutations) parmi les locataires d'ACM sont liées à des problèmes de santé et de handicap.

[4.3. Les adaptations de logement liées aux besoins des personnes en situation de handicap :](#)

Les demandes d'adaptation de logements de personnes en situation de handicap, sont étudiées au cas par cas afin de répondre aux besoins des parcours résidentiels des locataires. Les demandes sont traitées en agence. Sur le patrimoine existant, ACM HABITAT travaille en collaboration avec APF-France Handicap 34 afin de bénéficier des

avis d'experts en accessibilité ainsi que par la sollicitation systématique d'un ergothérapeute mandaté par APF 34.

A noter que des initiatives locales et des Conventions innovantes ont été envisagées dans ce sens entre l'APF-France Handicap, OMH (Occitanie Méditerranée Habitat).

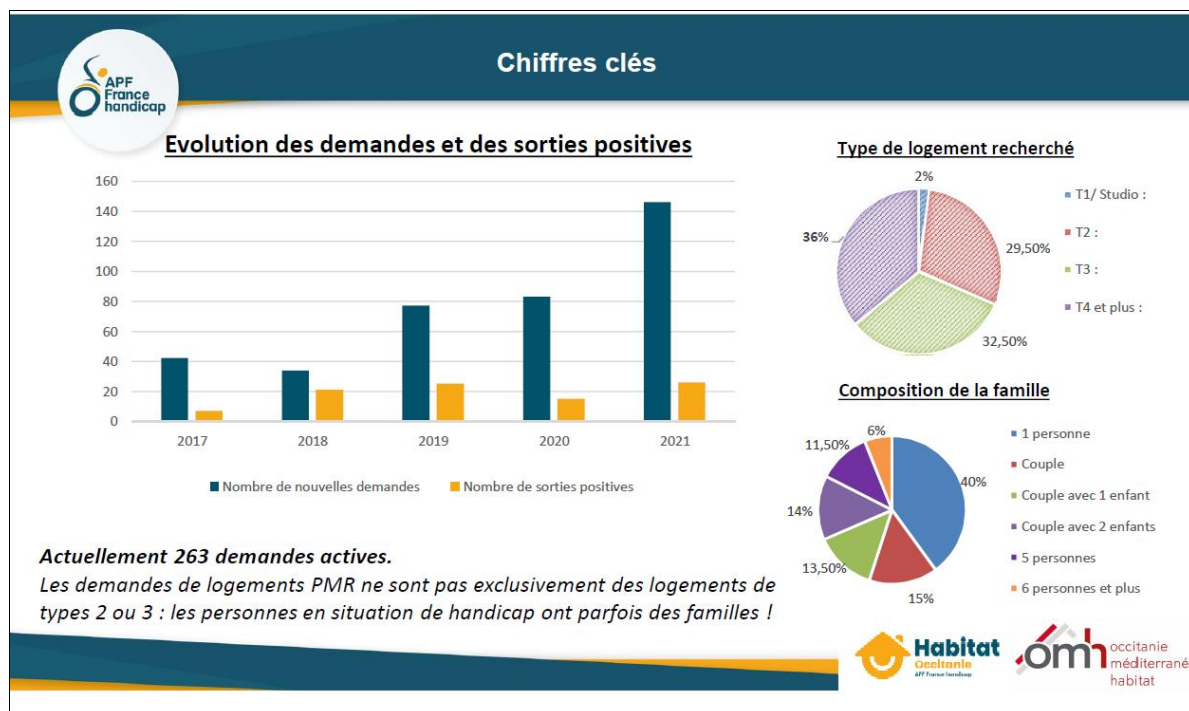
En effet, l'APF-France Handicap et OMH collaborent en faveur de l'amélioration de l'offre de logements pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Le partenariat a été signé dans les locaux de la délégation APF-France Handicap de l'Hérault, le 2 juillet 2020.

Cette collaboration œuvre sur trois actions communes :

- Permettre le recensement des logements accessibles dans le parc de logements sociaux
- Apporter à la personne en situation de handicap, un accompagnement, un soutien, une évaluation des besoins et une expertise en vue de contribuer à une attribution d'un logement qui lui convient et, le cas échéant, à une amélioration de ses conditions de logement
- Développer sur le territoire de l'Hérault la plate-forme logement d'APF France Handicap pour répondre aux besoins de logement des personnes en situation de handicap et ainsi rapprocher offre et demande

En novembre 2021 le Guide des Préconisations a été élaboré entre l'APF-France Handicap, OMH et la Ville de Montpellier afin d'élaborer un cahier des charges de l'accessibilité dans l'architecture et l'urbanisme. Ce guide intitulé "Accessibilité des bâtiments d'habitat collectif" est à destination des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'œuvre pour leur permettre de prendre en considération la situation de handicap et les nécessités de mise en accessibilité d'un logement, et ce dès la conception.

Action renforcée de l'APF pour un recensement des demandes de logement :



Infographie 21 : Typologie des demandes de logements PMR - Sources : APF-France Handicap et OMH

Les graphiques ci-dessus ne sont pas représentatifs de toutes les demandes de logement social effectuées par des personnes en situation de handicap, mais ils illustrent les demandes recensées par APF-France Handicap depuis 2017.

Le nombre de nouvelles demandes a fortement augmenté entre 2020 et 2021, suite à la collaboration entre APF-France Handicap et OMH décrite plus loin.

Il est intéressant de constater que plus du tiers des demandes effectuées recensées par l'APF-France Handicap concerne un logement de type T4 et plus.

CADRE BÂTI : LOGEMENT SOCIAL

Indicateurs

- **PLH** (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024 :
+ 5 000 logements/an
- **18 812 demandes de logements sociaux sur Montpellier** dont 12% indiquent la situation de handicap
- 2 067 attributions dont 12% attribuées à des PSH
- ACM : nouveau Plan Stratégique du Patrimoine : mise en accessibilité des 74% des résidences de catégorie 2 et 3 doit être programmée
- Projet de mise en accessibilité de 10 cages d'escaliers sur les résidences ACM



Les projets

- Travail régulier avec la **cellule logement de l'APF** qui est conventionnée avec ACM et l'OMH
- **Définir le logement accessible type de référence à travers un Guide de préconisations avec l'APF-France Handicap** : guide publié, prise en compte des recommandations et adaptation des marchés en cours par ACM-Habitat



Photo 22 : Focus Logement Social - Service Cohésion Sociale

5/ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

5.1) Pour la Ville en tant qu'employeur :

- **La Ville de Montpellier conventionné avec le FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Ce fonds, alimenté par les contributions des collectivités qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6% d'agents en situation de handicap, permet aux collectivités, qui respectent ce taux, de pouvoir **financer certains travaux dans les locaux professionnels, des équipements et des aménagements de poste pour le maintien dans l'emploi de ses personnels.**

Des chiffres clés :

- **Ville de Montpellier :**
- Depuis 5,50% en 2015 pour atteindre 7,02% en 2016, 7,98% en 2017, 8,38% en 2018, 9,24% en 2019. **En 2020, le taux d'emploi direct des bénéficiaires d'obligation d'emploi représente 8,88% et 8,22% en 2021.** 4 stagiaires du dispositif Cap à Cité ont été également été accueillis en 2021.
- **Montpellier Méditerranée Métropole :**
Pour information, Montpellier Méditerranée Métropole avait un taux de 6,43% en 2019. **En 2020, le taux d'emploi direct des bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 6,02%.** En effet, au 31 décembre 2020, on estime à 138 le nombre de BOE sur un effectif total rémunéré de 2292.

NB : (Le COPIL DRH/ FIPHFP ayant lieu en juin 2022 pour l'année 2021, les chiffres 2021 ne sont pas connus lors de la rédaction de ce rapport mais devraient être proches de **6,74%**)

- **CCAS de la Ville de Montpellier :10,47% en 2020**

5-2) Pour tous les employeurs :



Photos 23-24 : HANDI'JOB et Cohésion Sociale Ville de Montpellier

- La dernière édition d'Handi'Job a eu lieu au Corum de Montpellier le **16 novembre 2021** (édition 2020 annulée à cause du COVID). Selon les années et le contexte, le Forum rassemble entre 1 000 et 2 000 personnes.
- Une prestation en nature (aide logistique et matérielle) de la Ville et de la Métropole ainsi qu'une subvention de 6 000 € a été accordée par la Métropole **et 2 000 € par la Ville à cette manifestation.**

- 312 offres d'emploi ont été proposées sur les 120 stands regroupant près de 78 entreprises, 35 centres de formation, 7 OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), 4 associations. **Plusieurs centaines d'entretiens ont permis de signer plus d'une trentaine de CDD, CDI et contrats en alternance.**
- Au total sur 2021, **CAP-Emploi a accompagné plus de 3 000 personnes en situation de handicap dans leurs recherches d'emploi.**
- Ainsi, les DRH mutualisées (depuis le 1^{er} mai 2017) de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole (Service Recrutement et Service Qualité de Vie au Travail-Cellule Handicap) ainsi que la DRH du CCAS de la Ville de Montpellier, présentes chaque année, ont recueilli plusieurs centaines CV. On estime que sur les 28 000 montpelliérains en situation de handicap, 20 % (près de 5 000) sont en recherche d'emploi. Le Taux de chômage national pour les personnes handicapées est de 18% (soit 2 fois la moyenne nationale, 8,6%)

5.3) Les Marchés Publics et les lots réservés pour les ESAT/EA :

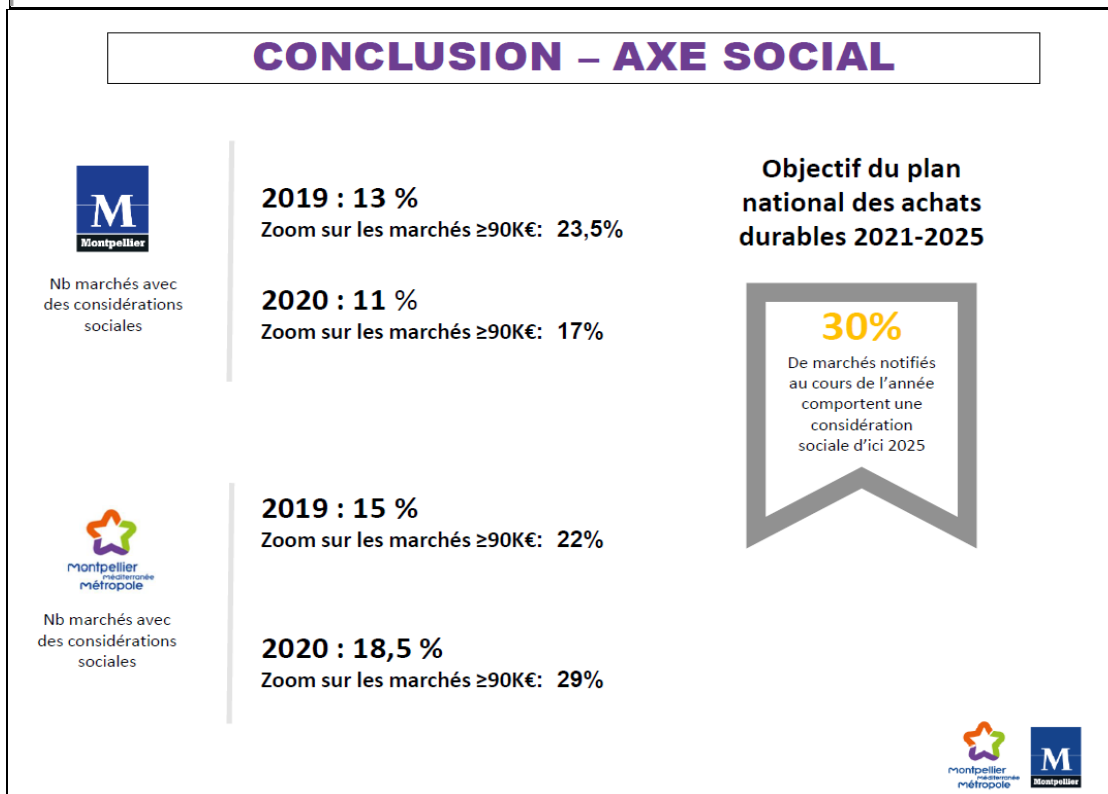
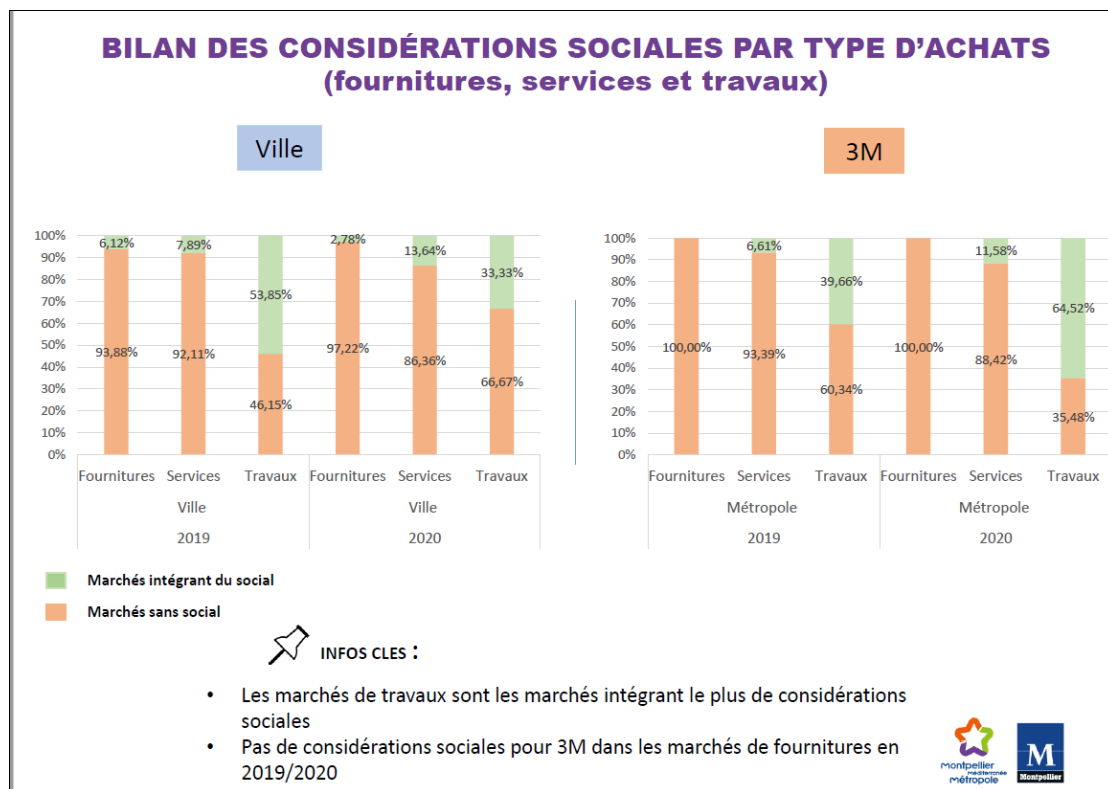
- **Recours systématique à l'article 15 du Code des Marchés Publics** pour réserver des lots à des entreprises employant des personnes handicapées. Par exemple, sur la Ville de Montpellier, un lot est réservé à une **Entreprise Adaptée (EA)** employant des personnes handicapées dans le cadre du recyclage des cartouches d'encre, imprimantes, télécopieurs, photocopieurs (5 m³ au total) ainsi que du recyclage et remplacement des outillages électroportatif. D'autres petits lots concernent des ESAT (**Etablissement et Service d'Aide par le Travail**, ex-CAT depuis 2005) pour l'achat de mobilier de collectivité, ou des Ateliers Protégés pour l'achat de petites fournitures de bureau.
- La Ville de Montpellier a confié **l'entretien de ses 12 hectares de vignes, situées sur l'Agriparc du Mas Nouguier, à l'ESAT** (Etablissement et Service d'aide par le Travail) « **Les Compagnons de Maguelone** ». Par ce partenariat, la Ville de Montpellier favorise l'emploi local et participe à l'insertion professionnelle de 84 adultes en situation de handicap. Ainsi 15 000 bouteilles de la cuvée « M » sont produites annuellement : deux vins rouges (Syrah, grenache et Mourvèdre), un vin blanc (Vionnier), un vin rosé (Grenache).



Photos 25-26 : Ville de Montpellier - ESAT Compagnons de Maguelone

Les Collectivités ayant un volume d'achat annuel supérieur à 100 M€ HT ont obligation d'adopter et publier un **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables). Cette démarche est destinée à impulser l'achat public durable en mettant en œuvre des objectifs et des indicateurs de suivi. Tous les marchés publics de la Ville et de la Métropole de Montpellier sont concernés.

En 2021, un SPASER Ville et un SPASER 3 M ont été élaborés par la DAJCP/DACCAP pour la période 2022-2026.



Photos 27-28: Ville de Montpellier - DAJCP

EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Indicateurs

- Conventionnement de la Ville avec le FIPHFP de près d'**1 M€** sur 3 ans
 - **Ville de Montpellier : 8,22% en 2021**
 - **Montpellier Méditerranée Métropole : 6,74 % en 2021**
 - **CCAS de Montpellier : 10,47% en 2020**
- La DRH de la Ville suit **315 gents. (500 agents sur les 3 Collectivités)**

Projets

- **HANDI'JOB** 16 Novembre 2021 au Corum :
 - 1 000 visiteurs
 - 120 exposants (78 entreprises, 35 OPCA, 7 institutionnels)
 - 312 offres d'emploi
 - 30 recrutements
- Convention FIPH + Recrutement de **personnes en situation de handicap visible** + stagiaires (Cap'A Cité)



Photo 29 : Focus Emploi des Personnes en situation de handicap - Service Cohésion Sociale

6/ L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR TOUS

Attentive à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la Cité, la Ville de Montpellier développe différentes opérations dans le domaine de l'accueil, de l'emploi et de l'accès aux services et offres de la vie quotidienne et sociale.

C'est dans cette logique d'accessibilité, que la Ville a multiplié le nombre d'heures auprès des interprètes en LSF pour toutes les réunions publiques, **programmations culturelles, traduction des Conseils Municipaux, etc.**

Le Marché Public pour toute la Ville spécifique s'élève à **46 730€ TTC, soit près de 730 heures de traduction en moyenne. Avec la crise sanitaire il y a eu beaucoup moins de réunions et donc de traductions. Le montant a donc baissé pour atteindre 5 806 € en 2020 et 14 117 € en 2021.**

6.1) Les Etablissements d'accueil des jeunes enfants :

- **Formation volontaire et individuelle** d'une journée à destination des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant 9 mois – 3 ans (via l'offre de formation du CNFPT : « *L'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap en établissement d'accueil de jeunes enfants* ») pour 54 agents.
- **Accueil de tout enfant porteur de handicap**, après avis du médecin de crèche qui vérifie la compatibilité de la nature du handicap avec l'accueil en structure collective ou chez une assistante maternelle du Service d'Accueil Familial. En effet, l'ensemble des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) de la ville de Montpellier a signé depuis 2006 « *la charte de l'accueil d'enfants en situation de handicap* ».
 - **Soutien logistique accordé à l'association « Les enfants d'Hélène »** (quartier Malbosq). Ce Centre de loisirs accueille 31 enfants (dont 15 en situation de handicap) les mercredis et lors des vacances. Un Pôle adolescent est venu compléter le Centre de Loisirs. **Soutien financier** par l'attribution de subventions :
 - pour l'année 2020 : 2 subventions attribuées en Fonctionnement : 3 000 € par la Métropole et 3 000 € par la Réussite Educative.
 - pour l'année 2021 : soutien financier de 4 000 € en Fonctionnement par la Réussite Educative et 3 000 € par la Métropole.
- **Aide au fonctionnement de la crèche associative « La Coccinelle » (quartier des Cévennes) pour un montant de 128 408 € en 2020** (idem en 2019) et **139 597€ en 2021**. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la ville verse à l'association une prestation de service (1,85 euro par heure facturée) qui est identique aux autres crèches associatives subventionnées dans le cadre du CEJ. La spécificité de cette crèche est d'accueillir 41 enfants valides et malentendants. Le personnel est formé à la LSF et des encadrants malentendants ont été recrutés pour mieux les accueillir.

6.2) Les Ecoles Primaires :

- **Formation des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à la prise en charge des enfants en situation de handicap (3-6 ans) dans les écoles maternelles de la Ville.**
- A la rentrée 2020-2021, 21 045 enfants sont scolarisés dans les **126** écoles de la Ville de Montpellier (8 125 en maternelles et 12 920 en élémentaires. Parmi eux, 1 195 sont en situation de handicap (1 122 en 2019) sur 361 000 sur toute la France. Parmi eux, 241 sont scolarisés (236 en 2019) **dans les 20 classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, ex-CLIS Classes d'Inclusion Scolaire)**, au total l'Hérault compte 69 ULIS dans les écoles publiques. Ils présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive et visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes). **Près de 700** enfants en situation de handicap sont accompagnés par 440 Aides Humaines (AVS Individuelles ou Collectives) à qui la Ville de Montpellier propose à **136** (107 en 2019) d'entre elles des contrats d'animateurs sur le temps du midi pour accompagner les enfants en situation de handicap.
Au sein des 20 classes ULIS, la Ville de Montpellier **met au total 20 personnels ATSEM à disposition auprès de l'enseignant spécialisé, qui dispose aussi d'une AVS-CO nommée par l'Education Nationale.**

Pour information, en 2020 sur Montpellier 2 690 foyers bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 3 031 enfants.

- **Sensibilisation de 219 animateurs de la Ville dans le cadre de leur formation (BAFA, BAFD, BPJEPS) à l'accueil des enfants en situation de handicap** sur les temps périscolaires et extrascolaires.
Pour favoriser l'accueil des enfants (crèche, écoles, Restauration Scolaire) porteur d'un handicap ou d'une maladie, **mise en place de Projets d'Accueil Individualisé médical (PAI)**. Le PAI a pour objectif de définir la prise en charge dans le cadre scolaire et périscolaire de l'élève au regard de ses spécificités et d'assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement.



Photos 30-31 : Sources Cohésion Sociale et Direction de l'Education

- **Le PEDT (Projet Educatif de Territoire) :** la loi sur le code de l'éducation (article L551-1), modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 (art. 66) a créé le projet éducatif territorial (PEdT). Le PEdT est le cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale (la mairie), des acteurs intervenant

dans le domaine de l'éducation : représentants de parents d'élèves, de l'Éducation Nationale, de l'éducation populaire, des associations sportives et culturelles et des élus locaux. Il constitue pour la commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Il contribue à lutter contre les inégalités sociales, et culturelles en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés. Il favorise la création des synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun. **Dans ce cadre, l'accueil d'es enfants en situation de handicap est au cœur du dispositif.**

- Dans la cadre des T.A.A.C (Temps d'Accueil Après la Classe), plusieurs associations développent des ateliers de sensibilisation au handicap auprès des scolaires.
- Grâce à sa politique dynamique et la qualité de ses projets en direction des enfants et de ses jeunes habitants, le Jury d'UNICEF France a décerné le 17 mai 2017 le titre « *Ville amie des enfants* » à la Ville de Montpellier. Cette distinction décernée par l'UNICEF récompense la Ville de Montpellier pour ses actions vers ses habitants les plus jeunes dans les domaines de l'ouverture et de la découverte, de l'art et de la culture, de la santé et de la prévention, de la sensibilisation au handicap, de la solidarité et du vivre ensemble. **En 2021 de par sa Convention, la Ville reste un partenaire de l'Unicef sur cette thématique.**

ENFANCE




- Augmenter et améliorer l'accueil du nombre d'enfants en situation de handicap dans les restaurants scolaires : 1 200 enfants notifiés par la MDPH
- **Mieux accompagner et former les équipes accueillant les enfants en situation de handicap**
- **Améliorer les abords des écoles (place GIHP école Langevin, stationnement PMR école Pape Carpentier)**

Projets Aires de jeux inclusives 2022 :

- Création Aire de jeux dans le nouveau Parc René Dumont : inauguration et ouverture en juin
- Rénovation d'autres aires de jeux : Parc Brassens, Richter, Font Colombe




Photo 32 – Focus sur l'Enfance- Service Cohésion Sociale

6.3 Le Service Formation de la DRH forme les Personnels des Collectivités aux thématiques du Handicap et de l'Accessibilité :

2020 :

- Accueil et intégration d'un enfant porteur de handicap pour 14 ATSEM (Ville-Service Education) pendant 14 jours
- Accueil et intégration d'un enfant porteur de handicap pour 17 animateurs (Ville-Service Education) pendant 14 jours
- Qualiville-accueil d'un usager en situation de handicap pour 7 agents (Métropole-Direction Culture et Patrimoine) pendant 24 jours
- Langue des signes française pour 1 agent (Métropole-Direction Culture et Patrimoine) pendant 28 jours
- Sensibilisation Langue des signes française pour 37 agents (Métropole-Toutes Directions) pendant 13,5 jours
- Jeu et Alzheimer, médiation thérapeutique en EHPAD pour 1 agent (Métropole DCP-Médiathèques) pendant 1 jour

2021 :

- Formation pour « l'Accueil d'un usager en situation de handicap » pour 43 agents sur 2 jours, organisé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et proposé par la DRH de la Ville de Montpellier :
- Accompagner des enfants présentant un TSA à l'école maternelle pour 17 agents (Ville – Service Education) pendant 28 jours
- Accueil d'un enfant porteur de handicap pour 15 animateurs (Ville – Service Education) pendant 20 jours
- Parcours bureautique CRIP pour 8 agents (Ville- Divers Services) pendant 16 jours
- Langue des signes française pour 1 agent (Métropole DCP -Médiathèque) pendant 20 jours
- Accueil d'un usager en situation de handicap pour 1 agent (Métropole) pendant 2 jours

6.4 Le Sport :

- **Octroi à 16 associations de créneaux dédiés à la pratique sportive** des personnes handicapées dans les infrastructures de la Ville (1 500 heures pour un montant de près de 80 000 euros), **mise à disposition d'animateurs diplômés** pour l'accueil du public handicapé sur certains événements ou manifestations (Ville à vélos, Fête des sports, Ovalie Tour, M Tour, Tournoi Foot-CESDA, les 10 km de Montpellier, etc.), **octroi de financements pour les associations sportives** (près de 35 000 euros). Près de mille personnes en situation de handicap bénéficient annuellement des animations proposées par le service des sports.

SPORT



- Etudier les besoins et possibilités d'amélioration d'accès aux sports adaptés et handisports
- Recensement des informations et communication sur les événements et résultats handisportifs - création d'une page dédiée au handisport et sport adapté sur le site internet de la Ville : [Handisport et Sport Adapté - Ville de Montpellier](#)
- Validation d'uniformiser les modèles de mise à l'eau dans toutes les piscines de la Ville et de la Métropole
- Création de salles de change dans toutes les piscines qui seront rénovées

Photo 33 – Focus sur le Sport- Service Cohésion Sociale

6.5 La Culture

- **Développement d'un partenariat entre le Cinéma Nestor BURMA (Celleneuve) et les associations « Les enfants d'Hélène » dans le cadre de l'opération « Cinéma Différence ».** Le but est de proposer chaque troisième dimanche du mois des séances de cinéma ouvertes à tous, accessibles à des personnes en situation de handicap (autisme, polyhandicap, etc.) qui d'habitude en sont exclus. La salle est équipée du dispositif Twavox qui est un système d'amplification pour boucle inductive ou casque audio. Via une application, les spectateurs malentendants peuvent lire les sous-titres sur leur téléphone ou amplifier le son. Les malvoyants peuvent aussi y suivre le film en audio description.
Lors d'HANDI'COM, le Cinéma était partenaire de l'événement et une matinée découverte a eu lieu le dimanche 17 novembre par le personnel du Cinéma et les bénévoles de l'association « Les Enfants d'Hélène ».
- Un guide Handi'Culture recensant l'offre adaptée labellisée « *Tourisme et Handicap* » est disponible sur le site internet et à l'accueil de l'Office de Tourisme sur simple demande.
- **Label « Tourisme et Handicap » de l'Office de Tourisme de la Ville, devenu Montpellier Méditerranée Métropole, pour l'accueil des 4 types de handicap (auditif, visuel, cognitif, moteur).**

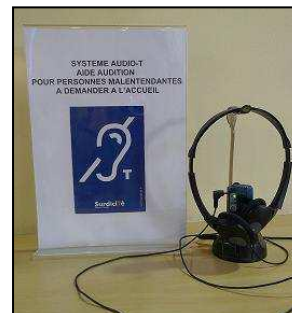
- **Un circuit accessible aux personnes mal ou non voyantes**

Dans le cœur ancien de la ville en passant par la place de la Comédie, la rue Embouque d'Or, l'hôtel de Varennes, la Place Jean Jaurès, etc., en alternant espaces ouverts et lieux clos, ambiances mouvementées et intérieurs calmes.

- **Un circuit accessible aux personnes sourdes ou malentendantes**

Accompagné par un guide-conférencier qui parle la langue des signes, de la place à la Comédie à la place Royale du Peyrou, sans oublier les ruelles et placettes de l'Écusson.

- Un agent saisonnier formé à la langue des signes (LSF) accueille les personnes sourdes durant la période estivale à l'Office du Tourisme.



Photos 34-35-36 : Sources Cohésion Sociale

- Les initiatives de la Direction de la Culture pour une **politique culturelle pour tous** : **L'espace HOMERE** de la Médiathèque Emile Zola dispose de 4 cabines de lecture assistée par ordinateur. Grâce aux logiciels JAWS (synthèse vocale qui traduit le texte en son), OPENBOOK (reconnaissance de caractère), ZOOMTEXT (grossissement de caractère) ainsi qu'au logiciel de transcription en braille, l'utilisateur accède aux 160 000 documents numériques ou scannés de la médiathèque et peut se rendre sur Internet.

Le Musée FABRE rend accessible les visites pour les personnes en situation de handicap moteur (ateliers de pratique artistique), auditif (boucles magnétiques et visites guidées en LSF), visuel (cheminement podotactile, borne d'information, maquette tactile, et une partie des explications en braille et gros caractères) ainsi que pour les personnes en situation de handicap mental (dispositifs de médiation et d'accompagnement via le personnel d'accueil).

L'**Auditorium** possède des emplacements pour les fauteuils roulants. Pour les visiteurs en situation de handicap auditif, des boucles magnétiques sont connectées aux audio-guides. Une boucle à induction magnétique est aussi installée dans l'auditorium du musée. Le visiteur malentendant peut aussi télécharger librement l'ensemble des commentaires des audio-guides sur le site du musée Fabre <http://museefabre.montpellier3m.fr/Publics/Handicap>



Photos 37-38-39 : Sources Musée Fabre, Montpellier Méditerranée Métropole

Le Conservatoire - Cité des Arts fait peau neuve dans ses nouveaux locaux entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap, le Conservatoire se mobilise pour mettre en place une diversité des offres artistiques inclusives.

Le Conservatoire est alors devenu partenaire de nombreuses structures spécialisées dans le domaine du handicap pour permettre un accueil où chacun et chacune trouvent sa juste place.

Montpellier Méditerranée Métropole a également soutenu l'investissement dans les équipements innovants qui contribuent au développement d'un enseignement adapté. La salle Handi'Art est le lieu qui regroupe ces nouvelles pratiques, emblématique du **Pôle Handi'Arts dont son objectif est d'accompagner les élèves en situation de handicap à travers différents parcours et activités adaptées à chaque situation.**

Les offres pédagogiques se sont alors développées **courant 2021, et les premiers élèves sont arrivés en septembre 2021.** D'autres actions, notamment de médiations culturelles seront programmées par la suite.



Infographie 40 : Conservatoire- Cité des Arts –Pôle Handi'Arts

Les Journées Européennes du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2021, ont permis, comme depuis 2017 (sauf en 2020 annulé à cause de la crise sanitaire) de **recenser tous les lieux d'art et d'histoire sur le territoire de la Ville de Montpellier et de la Métropole qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap.** Le programme mentionnait aussi les activités inclusives avec le pictogramme adéquat à la déficience.

Ainsi sur les 79 sites répartis sur la toute Ville, une vingtaine de personnes déficientes auditives ont visité l'Hôtel de Ville avec un interprète en LSF. D'autres sites étaient ouverts comme, entre autres, la Babotte et l'Arc de Triomphe avec une guide de l'Office de Tourisme pratiquant la LSF.

Des perspectives d'amélioration ont été ciblées pour la prochaine édition dont des visites seront plus nombreuses et accessibles sur des créneaux plus larges.

CULTURE et LOISIRS

- Pôle Handi'arts pour adultes et enfants en situation de handicap au Conservatoire – Cité des Arts
- Journée Internationale des personnes en situation de handicap : 2ème édition le 3 décembre 2022
- Fascicule Handi'Culture : recensement offres et besoins culturels des « Publics Empêchés »
- Journées Européennes du Patrimoine : accessibilité des visites et programmation en LSF

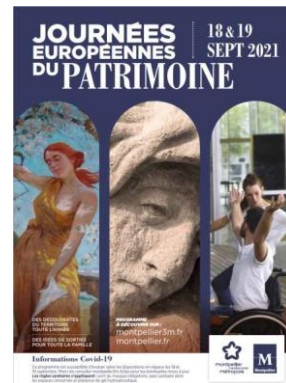


Photo 41 – Focus sur la Culture et les Loisirs- Service Cohésion Sociale

6.6 Soutien financier et matériel aux associations intervenant auprès des personnes handicapées :

66 500 € / an sur la délégation Accessibilité Universelle portée par l'Adjointe au Maire, Madame Emilie CABELLO. Chaque année une quarantaine d'associations sont soutenue.

La Ville subventionne "Halte Pouce" qui fonctionne sous la forme d'un réseau d'écoute, de répit et de soutien, d'aide aux aidants et d'accompagnement aux familles ayant en charge un enfant porteur de handicap et aux adultes handicapés, autour de plusieurs axes : espace ressources tous handicaps et centre de formation dédié aux secteurs sociaux, médico-sociaux et scolaires. Dans le domaine de la petite enfance, leur action consiste à soutenir les familles et les professionnels de la petite enfance qui ont à charge des enfants porteurs d'un handicap. Au total, plus de 250 familles, dont 22% issus de Quartiers Politique de la Ville (QPV), ont fait appel à la structure pour de l'appui technique de montages de dossiers auprès de la MDPH, pour la rédaction de courriers à caractère juridique ou administratif et comme médiateur auprès de structures scolaires ou hospitalières.



Photos 42-43 : Sources Cohésion Sociale

6.7 Rendre les commerces du Centre-Ville plus accessibles :

La Mission « Grand Cœur » Service de la Ville, est chargée d'instruire les dossiers.

Ainsi **en 2020** = 22 devantures ont été subventionnées dont :

- 10 avaient déjà une pente ou un accès existant et accessible
- 5 commerces se sont équipés de rampes amovibles
- 4 ont réalisés des travaux de pente dans le changement du seuil d'entrée
- 2 commerces ont reçu une dérogation
- 1 avait déjà un pente d'accès mais en intérieur

En 2021 = 17 devantures ont été subventionnées dont :

- 7 avaient déjà une pente ou un accès existant et accessible
- 5 commerces se sont équipés de rampes amovibles
- 3 commerces ont reçu une dérogation
- 2 ont réalisés des travaux de pente dans le changement du seuil d'entrée





7/ ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

« **HANDI'COM** », une manifestation de sensibilisation au handicap et à l'accessibilité en partenariat avec les associations issues du Comité de Liaison.

La crise sanitaire a annulé l'édition 2020 puis celle de 2021. Nous avons dû nous adapter à la situation et Handi'Com en 2021 est devenu "*Handi'Com en Ligne*" afin de proposer des ressources numériques pour les enseignants pour aborder le handicap dans leurs classes. : interviews en vidéos d'acteurs locaux du handicap, dessin animé, handidanse, animations 3D, quizzes, formulaires, supports pédagogiques, etc. <https://www.montpellier.fr/4576-handi-com-en-ligne.htm>



Infographies 44-45 : Direction de la Communication - Ville de Montpellier

<h3>Témoignages vidéo</h3>  <p>Retrouvez en vidéo 4 témoignages de personnes en situation de handicap et des élu(e)s de la Ville de Montpellier.</p> <p>Lire la suite</p>	<h3>Handi Reportages</h3>  <p>Retrouvez sur cette page les différentes animations autour d'Handi'com : dessin animé, danse, animation 3D, ...</p> <p>Lire la suite</p>
<h3>Quizz interactifs</h3>  <p>Répondez depuis chez vous à 3 quiz en ligne autour d'Handi'Com.</p> <p>Lire la suite</p>	<h3>Pour aller plus loin</h3>  <p>Pour aller plus loin, retrouvez ici plus d'informations sur le handicap.</p> <p>Lire la suite</p>

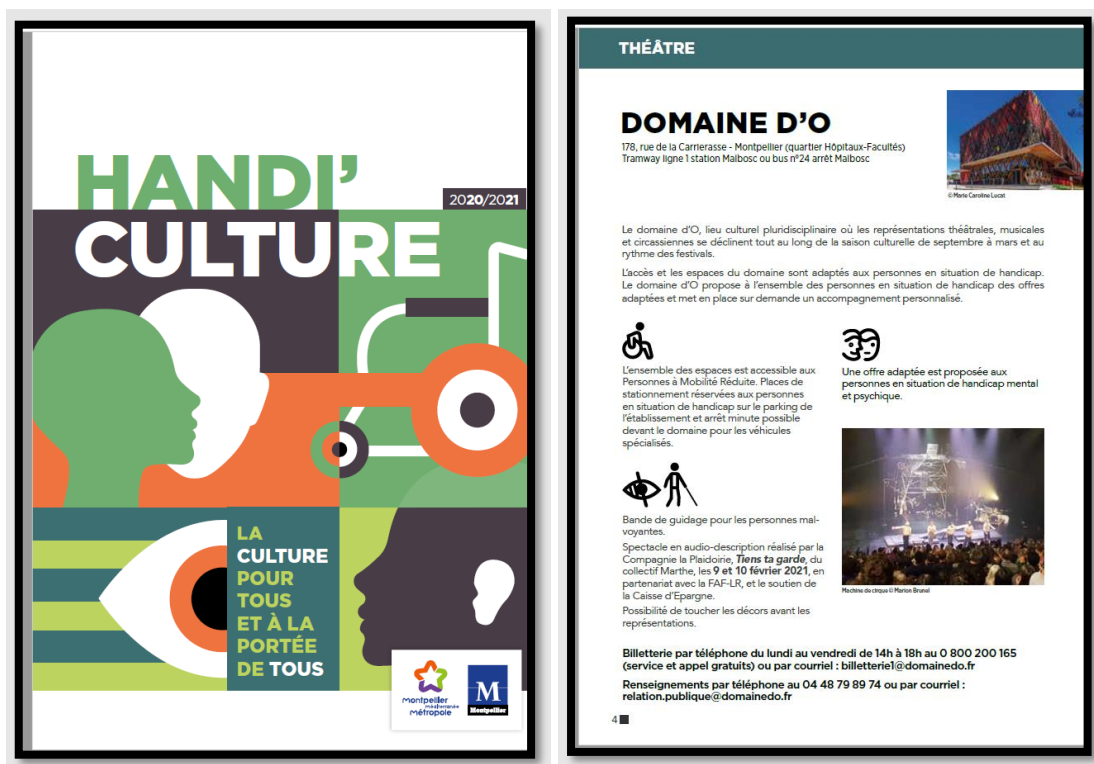


Infographie 46 – Direction de la Communication - Ville de Montpellier

- La plaquette « **HANDI’CULTURE, la culture pour tous et à la portée de tous** » réalisée par la Direction Culture et Patrimoine (DCP) a été mise à jour pour l’édition 2020-2021. En effet, les 32 différentes structures culturelles de la Métropole (médiathèques, musées et lieux d’art, théâtres, Opéra, cinéma, écolothèque, etc.) sont très investies dans les démarches de médiation tout au long de l’année.

Chaque structure disposait d'une plaquette spécifique sur l'accessibilité, mais il était nécessaire de regrouper l'information pour plus de visibilité. Ce support d'information et de communication présente l'offre et les équipements culturels accessibles au public en situation de handicap sur tout le territoire.

Cette nouvelle édition a tenu compte des remarques des associations de personnes en situation de handicap notamment celles émanant des personnes déficientes visuelles. Ce Guide a été diffusé auprès des associations PMR partenaires, en version numérique et dans tous les lieux culturels.



Photos 47-48 : Source DCP- Infographie Communication Ville de Montpellier

- La manifestation « **Différent... comme tout le monde** » à l'initiative et parrainée par le défunt Préfet en mission de service public, Jean-Christophe Parisot de Bayard, est fortement soutenue par la Ville de Montpellier via la mise à disposition du 13-24 janvier 2020 de la Salle PAGEZY et par un appui logistique. Depuis sa création, cet événement a permis de sensibiliser plus de 2 000 **collégiens issus de 22 collèges de l'Hérault dont 10 de Montpellier (800 collégiens)** aux thématiques du handicap. Les ateliers thématiques des associations (LSF, braille, etc.), les mises en situation (fauteuil et canne blanche), les témoignages des intervenants et parrains, la couverture médiatique ont permis la réussite de cette opération handi-citoyenne. La crise sanitaire n'a pas permis l'organisation de l'événement en 2021. L'édition de 2022 est planifiée pour le mois d'avril.



Photo 49 : Source Différent comme tout le monde

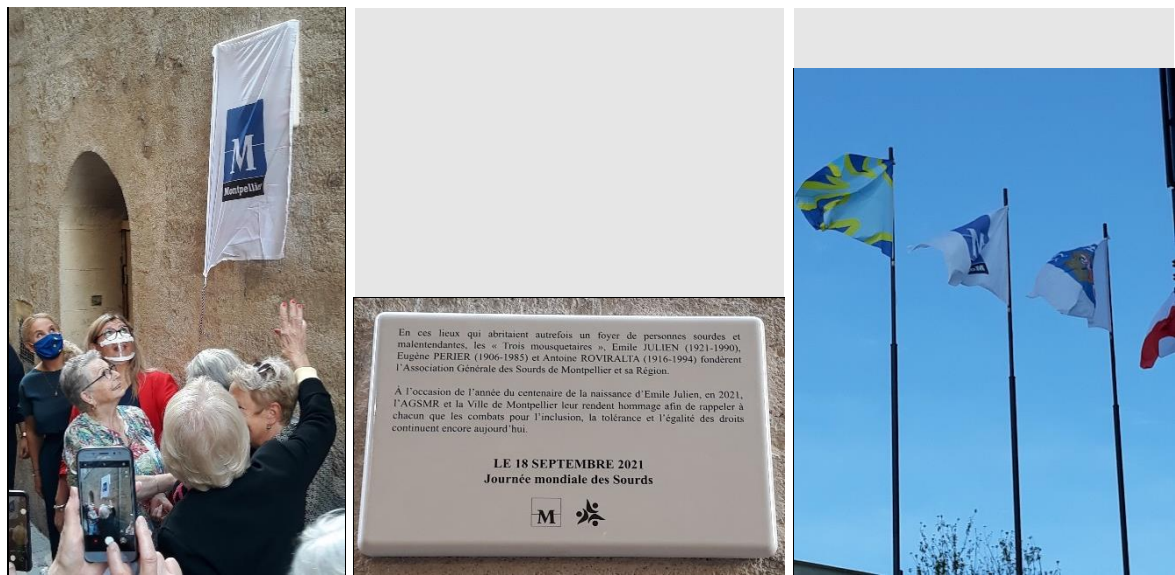
- La « **Journée Mondiale des Sourds** » a été célébrée le samedi 19 septembre 2020. Après un discours inaugural de Mme Emilie CABELLO, Elue à l'Accessibilité Universelle, en LSF, la Mairie de Montpellier a une nouvelle fois hissé au fronton de l'Hôtel de Ville, et ce pendant une semaine, le drapeau « **Sign Union Flag** », réalisé par Arnaud BALARD, artiste sourd (ci-dessous), devant une foule rassemblant sur le Parvis des associations de personnes sourdes, leurs amis et leurs familles.





Photos 50-51-52-53 : JMS et Ville de Montpellier

Le 18 septembre 2021, une Marche pour l'égalité a eu ensuite lieu depuis la Place du Nombre d'Or jusqu'au Parvis de la Mairie. Sur place, l'exposition "*Tes Yeux sur mes oreilles*" présentait le quotidien des personnes sourdes appareillées. Madame Emilie CABELLO a présenté l'action politique de la Ville en matière d'accessibilité universelle après une introduction en LSF. Après le Pavoisement du drapeau "*Sign Union Flag*", une Marseillaise en LSF de l'association "Mains Libres" a clôturé la JMS 2021.



Photos 54-55-56-57-58 : Source AGSMR-JMS et Ville de Montpellier

- Le collectif **IRRP** (Information Recherche Rétinite Pigmentaire) organise en octobre avec différentes associations de personnes déficientes visuelles de Montpellier (FAF-LR, AVH, etc.) et leurs bénévoles « **La Marche pour la Vue** ». Le but de la manifestation était de sensibiliser le Grand Public sur les pathologies rétinienne et de récolter des fonds pour la recherche scientifique pour être reversés à l'Institut des Neurosciences de Montpellier.

A cause de la crise sanitaire, cette marche sportive et culturelle de 10 km n'a pas pu avoir lieu en 2020 et 2021. L'IRRP a donc programmé à la place une Conférence médicale le 12 juin 2021 à la Salle Rabelais.

PROGRAMME CONFÉRENCES MÉDICALES

9h00 Accueil du Public et discours de bienvenue Arielle DUMAS Présidente et Florence ANDREO Vice-Présidente

9h30 Prof. Isabelle MEUNIER - Professeure de Recherche INM Montpellier "Thérapies géniques : où en sommes-nous"

10h00 Dr. Béatrice BOCQUET - Généticienne INM Montpellier "Quelles maladies et quels gènes dans les maladies rétinienne ou du nerf optique : fréquence et reprise de la cohorte des patients du centre de référence de Montpellier"

10h30 Dr. Alejandra DARUICH-MATET - Maître de Conférence des Universités - PH"Place de la chirurgie dans la thérapie génique".

PAUSE (de 11h00 à 11h15)

11h15 Dr. Myriam MARUSSIG - Chef des Opérations, SparingVision Paris "Une thérapie génique capable de traiter Toutes les formes génétiques de la rétinite pigmentaire"

11h45 Prof. Christelle MONVILLE - Professeure de Recherche à l' - Stem d'Evry "Rétinites Pigmentaires, un point sur l'essai de thérapie cellulaire français"

14h00 Dr. Serge PICAUD - Directeur de Recherche Institut de la Vision Paris "Restauration visuelle au niveau de la rétine ou du cerveau : Recherche et actualités cliniques"

14h30 Dr. Magali Tael - Directrice Médicale Gensight Biologics" GenSight Biologics : Développement de thérapies géniques dans la Rétinite Pigmentaire et la Neuropathie Optique Héritaire de Leber"

15h00 Dr. Vasiliki KALATZIS- chercheuse Inserm U1051- I.N.M. Montpellier "Des modèles rétinienne humains pour étudier la cécité"

15h30 Dr. Philippe BRABET - INSERM U1051 Institut des Neurosciences de Montpellier"Un nouveau traitement pharmacologique des maculopathies".

16h00 Dr Luc JEANJEAN - Médecin Chef chu Nîmes- ARAMAV "Le bilan 13-30 Aramav, un nouveau questionnaire d'autonomie et de qualité de vie adapté au patient déficient visuel"

Avec le soutien de la Fondation Groupama et de la Mairie de Montpellier

PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LE 04.66.55.78.95 OU CONTACT@IRRP-ASSO.FR

Scannez pour plus d'infos

Photos 59-60 : Sources IRRP

Le 3 décembre 2021, à l'occasion de la **première Journée Internationale des Personnes en situation de Handicap**, la Ville et la Métropole de Montpellier se sont mobilisées aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des actions sportives et culturelles. Cette journée avait plusieurs objectifs :

- sensibiliser l'opinion publique, les scolaires et collégiens, la communauté sportive et culturelle aux enjeux de l'inclusion des personnes handicapées ;
- faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par les associations et les collectivités en termes d'accès au sport et à la Culture.



Photo 61 Ville de Montpellier Direction de la Communication,
 Photo 62 issue de l'exposition de M. Michel DUMERGUE

FOCUS SUR LES 5 EVENEMENTS INCLUSIFS et de SENSIBILISATION







Projet : Mutualiser l'évènement Différent comme tout le monde/Handi'Com





Photo 63 – Focus sur les 5 Evénements Inclusifs et de sensibilisation- Service Cohésion Sociale

8/ LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Le site Internet de la Ville : est accessible depuis plusieurs années. L'accès aux rubriques est ainsi facilité par des codes structurés et adaptés aux personnes en situation de handicap. En plus des pages dédiées aux services (culture, jeunesse, etc.), une page dédiée recense les informations d'accessibilité : <http://www.montpellier.fr/287-handicap-et-accessibilite.htm>

Les échanges réguliers entre les usagers et le Service Communication permettent d'évaluer et d'améliorer le site internet de la Ville.

Pour les personnes sourdes, de nouvelles vidéos en LSF sous-titrées et doublées permettent d'expliquer les principales démarches administratives (Etat Civil, Copie Acte Naissance, Copie Acte Mariage, Copie Acte Décès, Déclaration de Naissance, Déclaration de Décès, Inscription Listes Electorales, Activités Maison de la Démocratie, CCAS, etc.)



Photos 64-65 – Vidéos-LSF Service Communication- Ville de Montpellier

Toutes les séances du Conseil Municipal et du Conseil de Métropole sont traduites en LSF. L'image de l'interprète en régie est insérée à l'écran et dans les vidéos visibles en direct en ligne, puis consultables en archive.

L'option sous-titres permet aux malentendants de suivre les échanges.

Les Personnes sourdes ont la possibilité d'avoir une retransmission différée où l'interprète en Langue des Signes apparaît dans un encart plus grand que la personne qui prend la parole.

Présence d'interprètes LSF lors de réunions de la Ville avec le public (exemple Journées du Patrimoine), lors de la période estivale à l'Office de Tourisme ou d'événements tels que la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida le 1^{er} décembre, etc.

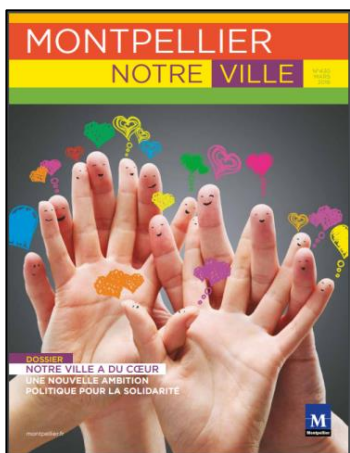
Pour les inscriptions scolaires et les dossiers de subvention, une **adresse électronique** spécifique a été rajoutée sur chaque formulaire afin de faciliter les démarches pour accéder à ces services.

L'abonnement au **Service de Téléalerte Météo par SMS** est accessible pour les personnes sourdes.



Photos 66 : Téléalerte inscription- Site Ville de Montpellier

Pour les personnes déficientes visuelles, traduction en braille en 25 exemplaires du journal municipal « Montpellier Notre Ville » (MNV) devenu ensuite « En Commun » qui est adressé, via le Centre de Transcription et d'Édition en Braille de Toulouse, à des Montpelliérains qui en ont fait la demande via la FAF-LR auprès du CCAS et du Service Communication de la Ville (coût près de 8 000 €). Il est consultable dans les médiathèques, sur le site de la Ville et accessible aux logiciels de lecture pour mal et non-voyants.



Photos 67-68 – MNV et document en Braille- Service Communication – Ville de Montpellier

COMMUNICATION et INFORMATION

Plateforme ELIOZ :

accessibilité du standard téléphonique et accueil physique des personnes sourdes et malentendantes

- Opérationnel au CCAS début 2021

- En cours à la Ville et Métropole : les agents sont formés durant le mois de mai 2022, déploiement à compter de juin

- Démarches administratives en ligne : vidéos réalisées avec DES'L

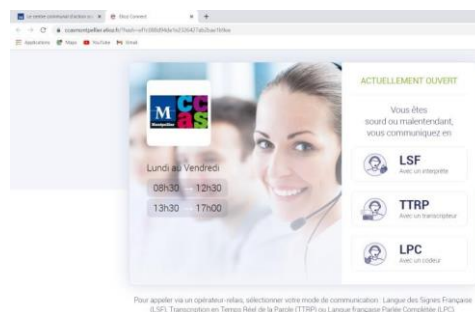


Photo 69 – Focus sur la Communication et l'Information – Service Cohésion Sociale

MAIRIE DE MONTPELLIER
DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

